

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
18 mai 2012, Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 8 h 30.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT déclare ouverte la réunion du Conseil de fondation de l'AMA. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et, fidèle à l'habitude, il note la présence des membres qui assistaient à la réunion pour la première fois : M. Ghoniem d'Égypte, le Dr Konbaz d'Arabie Saoudite, M. Cárdenas du Panama, M. Irurueta d'Uruguay et M. Stylianou, de Chypre, représentant officiel du ministre. Il était convaincu que les nouveaux membres trouveraient la réunion fructueuse.

Il dit que la réunion du Comité exécutif de la veille avait porté fruits. Les débats sur le document de discussion de la révision du Code avaient été productifs et animés. Il demandait aux membres de garder à l'esprit qu'il s'agissait d'une version provisoire et qu'ils auraient nombre d'occasions de se prononcer à ce sujet. Le processus de révision du Code s'échelonnait sur 18 mois. Il demandait aussi aux membres de considérer les différentes options du budget.

Comme d'habitude, il demandait aux membres et aux observateurs de signer la liste des présences.

– **1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT note que certains membres n'avaient pas encore rempli les formulaires. Au cours de la matinée, un membre du personnel les approcherait et leur demanderait de le faire. Il croyait qu'il s'agissait d'une pratique de bonne gouvernance et demandait la collaboration des membres à cet égard.

Il notait l'absence du ministre de Serbie.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; Professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Dr Pascual, président du Comité antidopage du CIP; Professeur Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO et président de la FIFA; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; M. Richard Pound, membre du CIO; Dr Schamasch, représentant le Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; Professeur Eduardo Henrique de Rose, président de l'OSP; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Richard Young, représentant de l'ACNO; Dr Tamás Aján, membre du CIO et président de l'IWF; M. Patrick McQuaid, membre du CIO et président de l'UCI; M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis et membre du CIO; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Christian Thill, représentant M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Mme Angela Ruggiero, représentant la Dre Rania Elwani, membre de la Commission des Athlètes du CIO; Mme Claudia Bokel, membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre de la Commission des Athlètes du CIO; Mme Beckie Scott, membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Pampas Stylianou, représentant M. George Demosthenous, ministre de l'Éducation et de la Culture, Chypre; M. Jacek Foks, sous-secrétaire d'État, ministère des Sports et du Tourisme, Pologne; M. Uffe Elbaek, ministre de la Culture, Danemark; Mme Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Vincent Meriton, ministre du Développement des communautés,

de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Seychelles; M. Pedrito Fulede Caetano, ministre de la Jeunesse et des Sports, Mozambique; M. Osama Ghoniem, représentant le Dr Emad El Bannany, président, Conseil national des sports, Égypte; M. Tenzo Okumura, ministre chargé du Sport, Japon; M. Nishel Kumar, représentant M. Dato Ahmad Shabery Cheek, ministre de la Jeunesse et du Sport, Malaisie; Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président, Comité antidopage d'Arabie saoudite, Arabie saoudite; M. Jiang Zhixue, représentant M. Duan Shije, vice-ministre, Administration générale du Sport d'état, Chine; M. Bill Rowe, représentant Mme Kate Lundy, ministre du Sport, Australie; Professeur David Gerrard, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Lane MacAdam, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Patrick Ward, directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis; M. Ernesto Irurueta, représentant M. Miguel Angel Rimba, président, CONSUDE; M. Ruben Cárdenas, président, CONCECADE.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Javier Odriozola, Hajira Skaal, Torben Hoffeldt, Bente Skovgaard Kristensen, Kari Töllikkö, Ole Sorensen, Tanja Vogel, Rafal Piechota, Mikio Hibino, Shin Asakawa, Yaya Yamamoto, Ichiro Kono, Hidenori Suzuki, Takao Akama, Françoise Dagouret, Graeme Steel, Joseph De Pencier, Michael Petrou, Louise Barton, Pierre Masson, Andrew Ryan, Peter De Klerk, Arsenio Sarmiento et Bjorn Unger.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 20 novembre 2011 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation. L'AMA avait fait circuler le procès-verbal quelques semaines auparavant et n'avait eu aucun commentaire à son sujet. Il demandait aux membres s'il pouvait approuver ce procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues le 20 novembre. Il demandait aux membres s'ils avaient des points à soulever à cet égard.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 20 novembre 2011 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il passerait en revue certains points dignes de mention de son rapport.

Concernant l'UNESCO, il dit que 170 pays avaient ratifié la Convention. Son rapport présentait une liste des pays non-signataires. Toute mesure pouvant contribuer à aider ces pays à ratifier la Convention était la bienvenue.

Concernant le Fonds volontaire de l'UNESCO, il dit que 63 projets spéciaux avaient été approuvés à ce jour. Ils provenaient de pays qui souhaitaient développer leurs

programmes antidopage, d'éducation ou d'autres programmes. Le Fonds volontaire renfermait actuellement quelque 3,1 millions de dollars.

Il dit que l'AMA continuerait de collaborer avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Il annonce qu'un employé serait détaché par un pays membre pour travailler à l'OMD. L'AMA serait heureuse de collaborer avec cette personne, comme elle le faisait avec M. Matthieu Holz, détaché par le gouvernement français à Interpol.

Son rapport répertoriait la liste des plus grands pays et de leurs ONAD. Ces pays avaient besoin de soutien pour développer leurs programmes, mais ils réussissaient bien sur le plan sportif et économique. Il souligne les progrès réalisés. L'AMA suivait de près la situation de la Russie et du Brésil, deux pays très importants en raison de leurs engagements sportifs dans les années à venir. L'AMA voulait s'assurer que leurs programmes antidopage étaient conformes. Leur situation progressait, mais ils avaient encore du chemin à faire. L'AMA se rendrait au Brésil en juillet et ferait un compte rendu de sa visite à la réunion du Comité exécutif de septembre. En outre, l'AMA se rendrait à nouveau en Russie pour les mêmes raisons. L'AMA avait inscrit le Ghana sur sa liste, parce que ce pays important d'Afrique devait s'engager dans des activités antidopage nationales. L'AMA lui fournirait tout le soutien requis pour bien démarrer ses activités. Le Ghana n'était membre d'aucune ORAD.

L'AMA s'était penchée sur la situation de deux pays : la Jamaïque et l'Espagne. En Jamaïque, il y avait eu un changement de gouvernement et, par conséquent, un changement complet de la structure de l'ONAD. L'AMA était préoccupé par ce changement de direction de l'ONAD et avait communiqué avec le ministre pour s'assurer que les systèmes mis en place auparavant n'avaient pas été changés. L'Espagne avait changé de gouvernement. Depuis que le nouveau gouvernement était en place, l'AMA avait reçu plusieurs invitations. Avec l'aide de l'AMA, l'Espagne révisait sa législation en abordant ses programmes antidopage nationaux différemment. L'AMA s'était rendue en Espagne pour fournir son soutien et son expertise.

Sur le plan de la direction, on demandait à l'AMA d'en faire toujours plus. Les experts scientifiques et juridiques de l'AMA étaient constamment sollicités pour aider lors des processus de gestion des résultats. L'AMA était prête à fournir ce type de soutien, mais cela signifiait inévitablement que le personnel devrait consacrer moins de temps à ses tâches régulières à un point tel que l'AMA devrait envisager d'engager plus d'experts scientifiques et juridiques. Les experts scientifiques de l'AMA passaient plus de temps devant les tribunaux qu'à régler les questions courantes de l'Agence et les avocats de l'AMA devaient fournir leur soutien aux autres avocats qui poursuivaient les causes.

Il dit que l'AMA continuait d'effectuer la liaison avec les ligues majeures aux États-Unis. Leurs programmes antidopage continuaient de progresser. Il y avait certains contretemps à ce niveau en raison des approches adoptées par certaines associations de joueurs, mais l'AMA collaborait étroitement avec ces associations afin de régler les problèmes et de veiller à ce qu'elles continuent de progresser, surtout en matière de contrôles à l'hGH.

Il dit que deux équipes se rendraient à Londres pour les Jeux olympiques et paralympiques. L'équipe des observateurs indépendants pour les Jeux olympiques serait dirigée par M. Bouchard, un ex-membre du Comité exécutif, alors que l'équipe des OI pour les Jeux paralympiques serait dirigée par Anders Solheim, président d'Antidopage Norvège.

Il dit que les dates de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport avaient été confirmées. Il souhaitait que les membres en prennent bonne note. Les activités à Johannesburg seraient amorcées le 12 novembre 2013, avec la réunion du Comité exécutif. La Conférence en soi se tiendrait les 13 et 14 novembre. Le Conseil de fondation tiendrait sa réunion le 15 novembre. L'AMA collaborait étroitement avec le gouvernement d'Afrique du Sud et la ville de Johannesburg et fournirait plus de détails

sur le programme de l'événement et d'autres points au moment opportun. La formule ressemblait à celle de la Conférence de Madrid.

Il poursuit en disant que l'AMA subissait des pressions pour réduire les coûts et qu'elle faisait le nécessaire en ce sens. Parmi les mesures adoptées, il dit que le rapport annuel serait diffusé en version électronique seulement, permettant ainsi à l'AMA d'épargner des dizaines de milliers de dollars. L'AMA évaluait actuellement l'utilisation du iPad à ses différentes réunions; cette initiative avait porté fruits à l'une de ses réunions. L'AMA ne mettrait pas cette mesure en place à la réunion de septembre du Comité exécutif, mais espérait le faire en novembre. Si l'exercice était concluant, l'AMA utiliserait cet outil à toutes ses réunions, lui évitant ainsi d'imprimer des quantités importantes de documents.

L'AMA devait constamment déboursier des frais juridiques. Deux causes avaient coûté très cher : l'affaire Contador et l'appel de l'AOB à la suite de la décision du Conseil de fondation en novembre dernier de déclarer l'organisme non conforme. Cet appel avait été rejeté par le TAS. S'ils le souhaitaient, les membres pouvaient consulter le document sur cette décision. La veille, il avait reçu une lettre de l'AOB déclarant qu'elle avait révoqué sa règle depuis.

Sur une note plus positive, il dit que le séminaire du professeur Arne Ljungqvist se tiendrait en septembre à Stockholm. Tous les membres étaient invités – à leurs frais, bien entendu. Les membres recevraient un dépliant à ce sujet. La liste des conférenciers était impressionnante et le programme de l'événement semblait prometteur.

Les projets que l'AMA entreprenait actuellement visaient l'adoption de pratiques antidopage optimales, plus efficaces et plus économiques. L'AMA présentait une mesure d'adoption de meilleures pratiques qui serait testée auprès de certaines FI. L'AMA discuterait avec ces FI la semaine suivante à la réunion de SportAccord et collaborerait étroitement avec ces dernières pour leur apporter tout le soutien nécessaire dans le cadre de ce projet. Tout le monde avait remarqué qu'il semblait exister une divergence importante entre la théorie (recherche) et la pratique. On avait dépensé des sommes importantes pour la recherche et l'amélioration des analyses et parfois, ces recherches ne servaient pas. L'AMA devait s'assurer que tout l'argent dépensé dans la lutte contre le dopage soit vraiment utilisé sur le terrain. Il avait d'ailleurs dit que si l'AMA n'était parvenu qu'à détecter 36 cas positifs à l'EPO en 2010 (sur un lot de 258 000 échantillons), soit les données étaient erronées et les sportifs n'utilisaient pas d'EPO, soit l'AMA faisait un travail lamentable en matière de détection.

Il dit que l'AMA comptait améliorer les statistiques, mais qu'elle avait besoin du soutien des membres à cet égard, puisque certaines statistiques de l'AMA dépendaient des informations fournies par les membres. L'AMA avait engagé un expert indépendant en statistiques. D'ici la fin de 2012 ou le début de 2013, il espérait que la façon de présenter les statistiques permettrait aux membres de mieux comprendre la situation en termes de contrôles. L'AMA travaillait également sur un projet d'évaluation des risques. Elle avait engagé des consultants indépendants dans le domaine.

En outre, il dit que l'AMA avait décidé d'adopter des pratiques moins archaïques par rapport aux formulaires de contrôle du dopage en optant pour des formulaires électroniques (sans papier). Les avantages étaient nombreux, notamment un lien direct avec ADAMS. Ainsi, l'AMA obtiendrait des informations dès que les sportifs subiraient leurs contrôles. Il dit que le dossier progressait et qu'il fournirait plus de détails en novembre.

Il poursuit en disant que le CIO se penchait actuellement sur les ré-analyses de tests conservés aux Jeux olympiques d'Athènes, soit près de huit ans auparavant. Le CIO avait sollicité l'expertise et les conseils de l'AMA à cet égard. Ce projet était important.

L'AMA continuait de reconnaître l'existence des associations de joueurs et de se pencher sur cette question. L'AMA avait eu plusieurs rencontres avec UNI Global, un syndicat important qui représentait un très grand nombre de sportifs (surtout de sports d'équipe) et qui voulait être entendu. Il savait que la Commission des Athlètes du CIO

avait rencontré ce syndicat, commandité par la Commission européenne. Il avait tenu une réunion (financée par la Commission) à Strasbourg la semaine précédente. Dans cette partie du monde, ces activités recevaient l'appui des gouvernements; l'AMA en était fort consciente et devait rester vigilante.

Il conclut en disant qu'il était prêt à recevoir les commentaires et les questions des membres.

M. RICCI BITTI dit qu'il souhaitait formuler trois commentaires. Il réitérait d'abord le fait que les organisations sportives étaient intéressées à connaître le nombre de pays qui avaient signé la Convention de l'UNESCO, ainsi que ceux qui avaient établi une ONAD et des lois appuyant les activités des ONAD. Il était satisfait de voir que le rapport abordait le développement des ONAD dans les plus grands pays; ceci était vital à la réussite à long terme du programme. Il voyait la coopération entre les FI et les ONAD comme un élément clé de cette réussite à long terme.

Son deuxième commentaire concernait les listes d'analyses sélectives, question qui préoccupait beaucoup les organisations sportives. L'impression générale était qu'on dépensait beaucoup d'argent; les organisations souhaitaient que ces sommes soient dépensées judicieusement. Il se demandait si l'AMA pouvait jouer un rôle en fournissant des données axées sur la qualité plutôt que sur la quantité. Il partageait l'inquiétude de l'AMA quant au nombre peu élevé d'analyses effectuées pour détecter l'EPO et d'autres substances. Ceci exigeait des investissements et une volonté de la part des organisations de dépenser plus d'argent, judicieusement. Il recommandait vivement à l'AMA de fournir des lignes directrices à ce sujet.

Son troisième commentaire portait sur une préoccupation grandissante. Ce point pouvait possiblement être abordé dans le cadre de la présentation du rapport juridique. Il touchait le projet de loi sur la protection des données en Europe. Sa remarque s'adressait particulièrement aux gouvernements autour de la table. Ce projet de loi pouvait compromettre les efforts d'ADAMS, sur lesquels reposait tout le système. L'impossibilité d'échanger des informations pouvait, à long terme, mettre en péril tout le système. Il tenait à prévenir les représentants des gouvernements que cette question préoccupait beaucoup les autorités sportives.

M. POUND reprend l'un des points abordés par M. Ricci Bitti. Il lui semblait que l'AMA avait besoin d'un programme rigide pour lutter efficacement contre le dopage dans le sport. Il existait des preuves empiriques qui démontraient que le dopage n'était pas vraiment en baisse. Les résultats d'analyses anormaux de l'AMA n'étaient que de 1%. En somme, soit l'AMA faisait incorrectement les choses, soit l'AMA ne faisait pas correctement les choses. Tous les commentaires qu'il entendait se rapportaient uniquement à l'argent et au fait que la situation serait parfaite si l'AMA avait plus d'argent. Selon lui, ce n'était pas la bonne attitude à adopter. Il proposait à l'AMA de former instamment un groupe de travail – composé de membres de l'externe et non de l'interne - qui évaluerait le modèle de fonctionnement de l'AMA. À la prochaine réunion du Conseil de fondation de novembre, ce groupe présenterait un rapport de recommandations à cet égard. L'AMA se trouvait à la croisée des chemins. Il dit que le rapport juridique révélerait une foule de renseignements très préoccupants pour le monde sportif dans son ensemble. L'AMA devait trouver des solutions et admettre qu'il n'y aurait peut-être pas de sommes additionnelles pour y arriver. Ainsi, l'AMA devait entreprendre ces démarches en fonction de son budget actuel, faute de quoi il y aurait une foule d'objections externes basées exclusivement sur l'argent.

En référence au rapport du directeur général, il dit qu'il était déçu de voir que l'AMA avait dû dépenser beaucoup d'argent pour défendre une cause sans véritable mérite (l'AOb). À son avis, ces sommes auraient pu être consacrées à la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT invite les autres membres à se prononcer.

M. ROWE insiste sur l'importance des relations que l'AMA développait avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'Australie avait établi une relation avec son organisation des douanes à la fin des années 90, et il existait dans ce pays une loi appuyant et favorisant le partage de renseignements. Cette relation - ainsi que celles avec les forces de l'ordre et les compagnies pharmaceutiques - était fondamentale pour assurer des enquêtes efficaces. Il félicitait donc la direction d'avoir développé cette initiative.

Concernant les coûts juridiques, il demandait ce qu'avaient coûté les causes de Contador et de l'AQB.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST remercie le directeur général d'avoir parlé du Symposium de Stockholm. Il dit que les membres avaient en main le programme provisoire. Celui-ci serait achevé dans les semaines à venir, puis remis aux membres et diffusé sur le site Web de l'AMA. Il ajoute que c'était la première fois que les cinq partenaires seraient réunis : le CIO, l'AMA, Interpol, l'UNESCO et l'OMS. Chacune des organisations serait représentée et on y aborderait le dopage en tant que problème de santé publique. L'UNESCO avait désigné son représentant. En outre, le représentant de l'Agence antidopage du Royaume-Uni viendrait partager son expérience aux Jeux olympiques à Londres. Il dit que tous les membres étaient invités à participer au symposium et que s'ils ne pouvaient s'y rendre en personne, ils pouvaient désigner un ou plusieurs représentants à leur place. Le symposium se tiendrait les 21 et 22 septembre à Stockholm.

En réponse au commentaire de M. Pound, M. PENGILLY dit que les sportifs appuieraient certainement sa recommandation. Dans le même ordre d'idées, il parle d'un point qui suscitait des frustrations : en vertu du Code, les OAD devaient fournir des statistiques, mais elles ne le faisaient pas toujours. Ceci signifiait que l'AMA disposait de moins d'informations et de preuves pour mettre en place des pratiques optimales. Il appuyait donc la recommandation.

LE PRÉSIDENT demandait si les membres souhaitaient approfondir la recommandation faite par M. Pound : que le Conseil de fondation forme un groupe de travail composé de membres de l'extérieur. Ce groupe devrait préparer un rapport pour la prochaine réunion du Conseil de fondation. Dans ce rapport, on retrouverait des recommandations sur les façons dont l'AMA pouvait améliorer les choses, et ce, dans les limites de son budget actuel. Il dit que cela reflétait les frustrations de plusieurs par rapport à ces données qui venaient uniquement des laboratoires, et ce, parce que l'AMA n'obtenait pas tous les renseignements qu'elle souhaitait des OAD et des autres, malgré les efforts qu'elle déployait chaque année pour les obtenir. Il croyait que l'AMA avait une bonne idée de ce qui se passait, dans l'ensemble. Il croyait aussi que l'AMA pouvait démasquer beaucoup plus de tricheurs. Il s'agissait, selon lui, d'une bonne suggestion et l'AMA devait se pencher sur les moyens d'améliorer ou de changer les choses. Il constatait que tous approuvaient ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit à M. Ricci Bitti que l'AMA collaborait avec l'UNESCO sur un projet de recherche et espérait le présenter aux membres à la réunion de novembre ou avant. Ce projet, portant sur une loi mise en place dans des pays signataires du traité, était en cours depuis plusieurs mois. L'auteur responsable était le professeur Houlihan. Il espérait donner plus d'informations aux membres lors d'une prochaine réunion.

Il dit qu'il partageait le point de vue de M. Ricci Bitti sur les ONAD et croyait que celles-ci avaient besoin de beaucoup de soutien. Ceci concordait avec le projet de l'AMA avec les ORAD. L'AMA voulait s'assurer que les ONAD et les ORAD puissent fonctionner efficacement et de façon rentable. Il accueillait les commentaires sur l'adoption de meilleures pratiques; il semblait que la recommandation de M. Pound découlait de cette question. L'AMA devait se pencher attentivement sur la mise en place efficace de programmes de contrôles. L'un des projets de l'AMA constituait à adopter de meilleures

pratiques. Mais l'AMA avait besoin de soutien pour aider et conseiller les OAD. Le groupe de travail proposé pouvait être utile à cet égard.

Il dit que la question sur la protection des données serait abordée en profondeur au point 5. Il n'avait donc rien à rajouter pour l'instant.

Il croyait que M. Pound détenait déjà la solution au problème qu'il avait soulevé. Il n'en dirait donc pas plus à ce sujet, outre que la direction mettrait en place la recommandation et verrait à former un groupe de travail approprié qui se pencherait sur cette importante question, afin que les moyens sophistiqués des tricheurs soient supplantés par les moyens sophistiqués de ceux qui luttent contre eux.

Il dit à M. Rowe que l'AMA avait dépensé près de 400 000 \$ pour l'affaire Contador et près de 400 000 \$ pour la cause de l'AQB.

Il dit que l'AMA appréciait sa relation avec l'OMD. Le partenariat de l'Australie avec ses autorités douanières avait motivé et inspiré l'AMA. En Australie, 40% des violations des règles antidopage provenaient d'informations transmises à l'ASADA par les autorités douanières ou policières. Ces données importantes devaient être prises en compte par l'AMA partout dans le monde.

Il dit que tout le monde avait en main un exemplaire du programme mentionné par le professeur Ljungqvist.

Il dit que les propos de M. Pengilly avaient déjà été endossés par le Conseil de fondation. L'AMA travaillait fort sur les statistiques et ne pouvait composer qu'avec les données qu'on lui fournissait. L'AMA avait besoin de plus de données et tenait à encourager toutes les parties concernées à fournir ces données. L'article 14 du Code l'exigeait. L'AMA ne l'avait pas suffisamment renforcé, mais elle pouvait envisager de le faire dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT précise qu'un cadre de référence serait élaboré par le directeur général, en consultation avec le vice-président et lui-même. Il serait mis en pratique dans les plus brefs délais et dans les limites décrites par les membres dans leurs commentaires.

DÉCISIONS

1. La recommandation de M. Pound de former un groupe de travail composé de représentants externes qui devra présenter un rapport de recommandations d'améliorations à la prochaine réunion du Conseil de fondation est approuvée.
2. Il est pris note du rapport du directeur général.

– 3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rapporte au Conseil de fondation que le Comité exécutif avait approuvé deux documents techniques destinés aux laboratoires. Le premier était une version révisée du document technique sur les limites de décision pour la quantification confirmatoire de substances à seuil et le deuxième était une version révisée du document technique sur les Niveaux minimaux de performance requis pour la détection et l'identification de substances interdites. Les documents avaient été révisés et approuvés en bonne et due forme.

En outre, le Comité exécutif avait accepté de partager avec les laboratoires la moitié des coûts associés aux analyses sanguines du programme EQAS 2012. Ceci représentait un investissement de 65 000 francs suisses. En couvrant ces coûts, l'AMA réduisait de moitié le fardeau financier des laboratoires. Cela ne changeait pas le budget et

n'impliquait aucun coût additionnel, puisque les sommes provenaient d'un compte déjà existant.

Le Comité exécutif avait aussi approuvé les projets de recherche en sciences sociales proposés, dont le financement s'élevait à 209 901 \$.

Le Comité exécutif avait fait plusieurs recommandations dans le cadre de la réunion de la veille. Comme celles-ci seraient présentées au Conseil de fondation au cours de la réunion, il ne les aborderait donc pas en détail pour l'heure.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la réunion du Comité exécutif.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA était tenue, deux fois par année, d'informer le registre du commerce en Suisse de la composition du Conseil de fondation. Le dossier des membres contenait une liste des membres. Il demandait au Conseil de fondation d'approuver et de confirmer cette liste.

Par rapport à ce point, M. FOKS souhaitait formuler un bref commentaire au nom de l'Europe et de l'Union européenne. Il était heureux d'annoncer que le 29 novembre 2011, le Conseil de l'Union européenne avait adopté une résolution sur un nouveau modèle de représentation du Conseil de l'Union européenne au sein du Conseil de fondation de l'AMA. En vertu de cette résolution, les représentants de l'Union européenne siégeant au Conseil de fondation seraient de niveau ministériel et les sièges seraient répartis de la façon suivante : un siège destiné à l'un des états membres formant le trio de présidence, un siège destiné à l'un des états membres formant le prochain trio de présidence, un siège alloué conjointement par les états membres se réunissant au sein du Conseil à une personne d'expérience responsable du sport au niveau ministériel. Afin d'assurer la continuité de la représentation des états membres de l'Union européenne au sein du Conseil de fondation de l'AMA et conformément aux règles de l'AMA, le mandat des représentants susmentionnés sera de trois ans. Les modalités liées à la représentation des états membres de l'Union européenne au sein du Conseil de fondation entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La liste de tous les membres du Conseil de fondation représentant les états membres de l'Union européenne sera communiquée à l'AMA par le secrétariat du Conseil de l'Union européenne.

LE PRÉSIDENT remercie M. Foks pour cette précision.

DÉCISION

La composition proposée du Conseil de fondation est approuvée.

– 4.2 Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT dit que ce point d'information était repris annuellement du plan stratégique. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires à ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les indicateurs de performance opérationnels.

5. Juridique

– 5.1 Compte rendu juridique

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient en main un rapport juridique très détaillé. Il demandait à M. Niggli de souligner les points dignes d'intérêt.

M. NIGGLI fait référence au point 1 de son rapport, qui abordait le projet de loi de l'Union européenne. Cette question avait été soulevée près de cinq ans plus tôt. Il rappelle aux membres que l'une des préoccupations exprimées à l'époque concernait la possibilité pour les organisations européennes de transférer des données aux serveurs de l'AMA, établis au Québec (à Montréal). On avait fait beaucoup de travail à cet égard au cours des cinq dernières années. Les commissaires responsables en matière de protection des données du gouvernement fédéral et du gouvernement Québec s'étaient rendus à Bruxelles. Ils avaient rencontré les membres du Groupe de travail Article 29. Il y avait eu des discussions dont les conclusions avaient été les suivantes : il n'y avait aucun problème avec la loi du Québec sur le plan juridique ni avec la façon dont les données étaient protégées au Canada. L'Union européenne reconnaissait officiellement le Canada, mais pas le Québec. À l'heure actuelle, 22 des 27 pays de l'Union européenne utilisaient ADAMS et transféraient des données au Québec. Si cela constituait un véritable problème en Europe, cela ne serait pas possible. La Commission avait déclaré qu'elle inclurait le Québec sur la liste des pays reconnus comme offrant une protection adéquate. Ce processus devait se tenir au sein de l'Union européenne, des groupes de travail Articles 29 et 31 et de la Commission européenne. Malheureusement, cette reconnaissance officielle n'était toujours pas en place, ce qui avait comme conséquence que certains pays ne voulaient pas transférer de données au Québec ou utiliser ADAMS tant que la situation n'était pas réglée. L'AMA et le CIO étaient confrontés à ce problème qui en soulevait d'autres, puisque les informations de plusieurs sportifs pour les Jeux olympiques de Londres ne pouvaient être transmises au CIO par l'entremise d'ADAMS. Ceci compliquait les choses. La Commission européenne avait dit à l'AMA que les travaux étaient amorcés au niveau de la Commission, mais qu'aucune conclusion n'avait été rendue à ce jour. Il espérait que les choses s'accélérent, car il fallait régler cette question.

Quant à l'avenir, il tenait à rappeler aux membres que cette question deviendrait problématique si l'AMA ne réglait pas le problème immédiatement. La question était abordée à l'échelle de l'Europe et on pouvait changer les choses. Simplement dit, si quelqu'un souhaitait recueillir des données, cela pouvait être justifié de quatre façons : la première était le consentement - la façon la plus courante et la plus logique et celle qu'utilisaient la plupart des OAD. On obtenait le consentement d'une personne fournissant des renseignements et on traitait ces renseignements en fonction de ce consentement. La deuxième façon était de disposer d'une loi qui permettrait de récolter et de traiter les informations. Mais, pour ce faire, encore fallait-il que les pays disposent d'une telle loi. Les deux autres options étaient d'avoir une entente contractuelle ou que l'information soit d'intérêt public, justifiant ainsi le traitement des informations. L'option de l'entente contractuelle ne pouvait pas s'appliquer dans la lutte contre le dopage dans le sport parce que cela impliquerait la signature d'une entente avec chaque sportif, ce qui était irréaliste. La notion d'intérêt public n'avait pas été reconnue ou acceptée à ce jour par les organismes de réglementation en matière de protection des données; cela ne s'appliquait pas à l'antidopage, mais cela pouvait changer. En somme, il ne restait que deux options : le consentement ou la législation. Le projet de loi proposé discuté en Europe ajoutait une nouvelle composante à la notion de consentement, stipulant que le consentement pouvait être acceptable et reconnu s'il n'y avait pas de déséquilibre entre la personne fournissant des renseignements et la personne récoltant ces données. Les membres pouvaient voir qu'il y avait un déséquilibre important entre un sportif et une FI ou une ONAD. En conséquence, le consentement ne serait probablement plus une option valide pour recueillir des données en Europe. Il ne resterait donc qu'une seule option possible, soit de mettre en place une loi pertinente à cet égard. Seuls quelques pays disposaient d'une loi permettant de réaliser des activités antidopage et d'échanger des

données à ce niveau. Il était donc important de bien comprendre cette question. De deux choses l'une : ou on prenait des mesures prévoyant une exception pour le consentement, ou les gouvernements mettaient en place des lois avant que cette nouvelle loi n'entre en vigueur. Il fallait agir immédiatement, faute de quoi il serait trop tard. Il recommandait donc que les états membres de l'Union européenne évaluent ces points lors de leurs discussions avec la Commission européenne, en soulevant le problème avec la Commission européenne ou le Parlement européen, et que les organisations sportives en fassent de même dans leur secteur. En outre, l'AMA devait entamer des dialogues avec la Commission européenne, le Parlement européen et les états membres afin de trouver une solution réaliste. La question du consentement et de la collecte des données concernait l'antidopage, même si elle touchait d'autres secteurs.

Il souhaitait attirer l'attention des membres sur un point général de son rapport, qui abordait plusieurs cas impliquant la méthylhexanamine comme substance responsable de plusieurs résultats d'analyse anormaux. Cette substance était un stimulant et faisait partie des suppléments alimentaires. L'AMA voyait de plus en plus de ces cas et se montrait très préoccupée, puisque plusieurs avaient été traités comme des cas de moindre importance. En outre, les sanctions étaient moins sévères. Ces suppléments étaient pris pour améliorer la performance, intentionnellement. Il ne s'agissait pas de cas de suppléments contaminés. Ces suppléments renfermaient ladite substance interdite. Une simple recherche sur Internet le confirmait. L'AMA avait porté en appel plusieurs de ces causes devant le TAS, étant d'avis que les sportifs méritaient une suspension de deux ans, et rien de moins. Il dit aux membres que ces cas étaient sérieux et que l'AMA en voyait de plus en plus.

Il aborde les affaires classées, notamment les points 3 et 4 qui se recoupaient. Il parle d'une décision du Conseil d'État belge annulant la publication de la loi belge sur l'antidopage. Il explique que le Conseil d'état belge avait rendu une décision voulant que la loi promulguée en Belgique par rapport à la localisation – en fait, cette loi reprenait ce qui était stipulé dans les Standards, incluant toutes les exigences que les sportifs devaient respecter - n'avait pas été promulguée de façon légale en vertu de la loi belge et avait donc été jugée comme jamais en vigueur. Conséquemment, la décision rendue dans l'affaire des deux joueurs de tennis, Wickmayer et Malisse, portée en appel par l'AMA, devenait nulle, parce que cette décision n'était désormais établie sur aucun fondement juridique. L'AMA avait donc retiré son appel auprès du TAS, parce qu'il n'y avait désormais plus de décision à porter en appel.

L'autre cas, qui figurait dans son rapport juridique depuis plusieurs années, se rapportait à M. Cañas. La Cour européenne de justice avait récemment déclaré qu'elle n'entendrait pas son appel sur le fond, et qu'elle classerait l'affaire désormais sans fondement, parce que le joueur était à la retraite depuis plusieurs années. L'affaire avait été classée à la suite de la décision de la Cour européenne de justice.

M. ELBAEK dit qu'il était heureux de participer à la réunion du Conseil de fondation pour la première fois. Les membres abordaient des questions très importantes; il croyait que la réunion était très fructueuse. Il se penchait sur le processus de décision au sein de l'Union européenne, d'un point de vue externe. Le tout pouvait sembler compliqué. Il souhaitait donc passer en revue la question sur la protection des données personnelles. Selon lui, le mot d'ordre était que les différentes instances de l'Union européenne et l'AMA devaient continuer de dialoguer ouvertement. Vu de l'extérieur, le document sur le processus de l'Union européenne semblait difficile à comprendre. Il avait noté les préoccupations de l'AMA par rapport à la proposition de la Commission européenne d'adopter une nouvelle loi en matière de protection de données personnelles. Les règles en matière de protection des données étaient très importantes et les avancées technologiques permettaient d'améliorer les règles afin qu'elles respectent les exigences du monde moderne et démocratique. Les règles en matière de protection des données étaient importantes afin de protéger les droits des citoyens, ou dans ce cas-ci, des sportifs assujettis à ces règles. Ces règles touchaient donc plusieurs secteurs de la société. Ceci étant dit, il rappelait que l'Union européenne avait bien entendu les

préoccupations de l'AMA. Il poursuit en expliquant brièvement la proposition. En janvier, la Commission européenne avait présenté un projet de loi sur la protection des données. Si le projet de loi était adopté par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, il remplacerait la directive actuelle. On discutait actuellement de la question au sein de l'Union européenne et du Parlement européen. Le processus était long et complexe. Selon lui, il faudrait plusieurs mois pour évaluer le projet de loi, et comme il était complexe, il susciterait des commentaires et des questions auprès des états membres. Il faudrait aussi apporter des précisions et des ajustements. Le processus d'adoption d'une loi au sein de l'Union européenne exigeait que les trois parties s'entendent : la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. Avant que ces trois parties entament des négociations, un long processus devait se tenir au sein du Parlement et du Conseil de l'Europe. Or, on venait tout juste d'entamer le processus. Les pays membres de l'Union européenne et les signataires de l'AMA partageaient les mêmes préoccupations soulevées par le Conseil de fondation. Il était important d'adopter une loi prenant en compte les besoins de toute la communauté antidopage. Les pays membres de l'Union européenne évalueraient donc ces besoins au moment de décider. Il croyait, en outre, que l'AMA devait jouer un rôle actif tout au long du processus. L'intérêt devait être commun. Il souhaitait entendre le point de vue des membres sur la façon de procéder et les mesures à prendre. Il fallait trouver un équilibre. La question était complexe.

M. REEDIE dit que le Mouvement sportif lui avait demandé de se prononcer. Il dit qu'il n'entrerait pas dans les détails parce que M. Niggli avait bien expliqué les circonstances. Il souhaitait néanmoins renforcer les inquiétudes pour le présent et pour l'avenir. La situation actuelle, voulant que cinq pays n'utilisent toujours pas ADAMS après cinq années de discussions et de négociations avec les autorités pertinentes, était inquiétante. Le CIO allait déployer des efforts antidopage considérables à Londres dans le cadre des Jeux olympiques. Il était très difficile d'obtenir des données de ces cinq pays. À 69 jours des Jeux, cette question était problématique. Il était très intéressé de savoir ce que comptaient faire ses collègues des gouvernements pour accélérer le processus pour les Jeux. On pourrait ensuite avancer. Il était néanmoins encouragé par les remarques sur le partage d'un intérêt commun formulées par le dernier intervenant. Il comprenait parfaitement les inquiétudes soulevées et avait demandé à M. Niggli de préparer un document indiquant les difficultés anticipées pour le milieu sportif. Il serait aussi important de partager ces informations avec les parties concernées dans le milieu sportif. Il était heureux d'entendre que toutes les discussions seraient prises en compte par la Commission européenne, le Parlement européen et toute autre instance. Il jugeait important de dire que si on ne pouvait modifier le projet de loi actuel, la communauté antidopage - et par extension, le sport - serait confrontée à de grandes difficultés. Les points de discussion étaient nombreux. Les commentaires de M. Elbaek étaient encourageants. Il fallait faire avancer cette question. Il était intéressé de connaître le point de vue des représentants des autorités publiques.

MME DE BOER BUQUICCHIO dit qu'elle souhaitait ajouter au commentaire de M. Elbaek, d'un point de vue du Conseil de l'Europe dont la couverture était plus vaste que les 27 pays membres de l'Union européenne. En fonction de son approche sur les droits de la personne - que l'AMA connaissait bien - le Conseil de l'Europe pouvait offrir son expertise, surtout en vertu du manuel du Conseil de l'Europe en matière de protection des données. Comme il avait été créé plusieurs années auparavant, ce manuel faisait actuellement l'objet d'une révision afin d'intégrer les derniers développements - surtout au niveau des TI. Le Conseil de l'Europe était prêt à fournir le soutien juridique nécessaire pour évaluer ces questions, dont les répercussions pouvaient être très sérieuses. D'autres secteurs que l'antidopage pouvaient être touchés par cette nouvelle loi. Ainsi, le Conseil de l'Europe proposait d'offrir son expertise juridique à l'AMA; il était aussi disposé à discuter de cette question avec les états membres de l'Union européenne et le Parlement européen.

LE DR PASCUAL souhaitait formuler quelques commentaires sur le rapport juridique. Le CIP était de plus en plus au fait de ces cas mal gérés (gestion des résultats); pas seulement à cause des décisions controversées, mais aussi des décisions non conformes avec le Code. Il invitait donc les initiatives pouvant aider les ORAD et les organisations antidopage à comprendre et à réaliser le processus adéquatement. On dépensait beaucoup d'argent pour en appeler de décisions qui étaient, de toute évidence, hors de la portée du Code.

Par rapport à la cause 18, il dit que certains pays ou organisations semblaient négocier les sanctions si un sportif participait à un processus éducationnel. Il ne savait pas si ce point était abordé dans le cadre du processus de révision du Code. Si ce point n'était pas abordé, il fallait indiquer clairement que toute forme de négociation durant le processus d'imposition des sanctions ne devait pas avoir lieu.

M. POUND dit qu'il partageait les préoccupations formulées par M. Reddie. La déclaration officielle du ministre était utile, mais il était difficile de définir le rôle de l'AMA dans un processus qu'elle ne comprenait pas encore. L'AMA devait se préparer pour les Jeux olympiques de Londres. Le temps était venu de faire appel aux autorités politiques. Les représentants des gouvernements devaient demander à leurs fonctionnaires de régler cette question; ce n'était pas si sorcier. Les enjeux s'étendaient bien au-delà de la lutte contre le dopage. Quant aux quatre options identifiées par M. Niggli, il dit que le consentement constituait l'option la plus simple pour régler la question. L'option de l'adoption d'une loi était trop coûteuse et complexe, et devait être le dernier recours. Les options de consentement et d'entente contractuelle étaient très similaires, parce que plusieurs ententes dans le milieu sportif (y compris l'antidopage) étaient conclues au moyen de licences et d'ententes stipulant qu'un sportif devait se conformer à certaines conditions pour faire partie d'un sport ou pour participer à un événement. Il dit qu'il ne choisirait pas l'option sur l'intérêt public, puisque cela susciterait des débats impossibles à régler. Selon lui, si on choisissait l'option du consentement, cela devait se faire dans le contexte qui s'appliquait. Dans le cas du sport, cela ne s'appliquait que s'il y avait des règles antidopage pouvant être renforcées à l'échelle internationale. Cela ne touchait pas seulement l'Europe, mais le monde entier. Cela devait s'appliquer partout. L'AMA arrivait à identifier plus efficacement les cas de dopage à l'aide du passeport biologique, mais les données devaient être disponibles, faute de quoi le système ne fonctionnerait pas. Ainsi, il recommandait vivement aux ministres de tenir compte du contexte – à savoir comment cette loi s'appliquait au sport - avant de prendre leur décision. Si on décidait que l'option de consentement n'était pas possible en raison du déséquilibre entre un sportif et sa FI, qu'advierait-il des autres règles du sport? La structure sportive pouvait être compromise si on n'adoptait pas une approche contextuelle. La question était plus complexe et importante qu'elle ne le semblait et devait être réglée au plus vite. Afin d'éviter que la situation ne dérape, l'AMA avait besoin que les autorités publiques interviennent.

M. ELBAEK répond qu'il était peut-être un peu tôt pour clore les discussions. Il avait écouté attentivement les différents commentaires. Il soulignait l'importance de ne pas faire fausse route et d'évaluer la question d'un point de vue des droits de la personne. La tâche était complexe et délicate; il fallait rester vigilants et régler la question conjointement et de façon judicieuse. Si les décisions étaient prises trop rapidement, les conséquences pouvaient être graves d'un point de vue des droits de la personne. D'un autre côté, il fallait faire en sorte que le sport soit sécuritaire et propre. Il avait écouté les membres. Il attendait leurs commentaires.

M. POUND reprend l'idée de M. Elbaek. Il y avait une grosse différence entre des données pour le sport et l'antidopage et des données personnelles qui se retrouvaient sur Google; dans ce dernier cas, on pouvait certainement parler de problème de confidentialité. Tout ce que l'AMA demandait était une parcelle de ces informations pour les besoins du sport. Elle n'avait pas l'intention de s'en servir à mauvais escient ni de les diffuser partout sur le Web.

M. STYLIANOU dit que cette question était, de toute évidence, très complexe. Selon lui, la voie à suivre pour l'avenir était de s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes aux Jeux olympiques de Londres. Il était d'accord avec son collègue, M. Elbaek, quand il disait qu'il fallait tenir compte de la question des droits de la personne. En outre, la loi allait-elle être appliquée si elle entraînait en vigueur rétroactivement? Comment l'antidopage avait-il fonctionné à ce jour? Qu'en était-il du transfert des données et du transfert des données personnelles? La question était complexe et l'AMA devait l'évaluer attentivement.

MME BOKEL se prononce d'un point de vue des sportifs. Elle dit qu'il était très important que la loi n'entrave pas la lutte contre le dopage dans le sport. Les athlètes croyaient que cela devait se faire en parallèle, que les sportifs devaient être propres.

En tant que représentant de l'ASOIF et président de la fédération impliquée dans le programme du PBA, M. MCQUAID répond à la question de son collègue concernant les données et le fonctionnement de l'antidopage. Il dit que sa FI recueillait des données au moyen d'ADAMS, qu'elle utilisait ces données à des fins antidopage et qu'elle collaborait avec l'AMA et d'autres organisations antidopage pour cibler les sportifs. Cela constituait un aspect fondamental de leur travail au quotidien. S'il ne pouvait plus collecter de données, son sport – et tous les sports – s'effondrerait. On avait parlé de droits de la personne. Les sportifs propres avaient aussi des droits; il voulait protéger les sportifs propres en mettant en place les programmes antidopage les plus efficaces qui soient. Cela était fondamental pour l'avenir du sport, qui était crucial dans la société. Il demandait aux représentants des gouvernements qui pouvaient influencer les décideurs de tenir compte de cette réalité. Sans ces données, le sport était sérieusement menacé.

M. RICCI BITTI souhaitait formuler un commentaire. Il était encouragé par les propos du ministre de Chypre. L'AMA avait été créée dix ans auparavant par deux entités : le Mouvement sportif et les gouvernements. À son avis, les activités s'étaient relativement bien déroulées depuis, mais l'AMA se trouvait maintenant à la croisée des chemins. Les membres de l'Union européenne devaient comprendre que l'AMA devait prendre en compte toutes les idées possibles. Il ajoute que les ministres qui venaient de se prononcer de façon très constructive devaient réaliser que les idéologies ne pouvaient pas empêcher l'AMA de réaliser ses activités et de saisir les particularités du milieu sportif. À son avis, les deux entités devaient comprendre – et se comprendre – faute de quoi le principe du partenariat était menacé. Il était conscient du fait que les autorités publiques soient confrontées à divers problèmes sur le plan juridique; le monde changeait, particulièrement le monde des TI. Pour lutter contre le dopage dans le sport, l'AMA avait besoin d'échanger et de partager des données.

M. PENGILLY avait entendu les commentaires sur les droits de la personne. Les sportifs avaient le droit de compétitionner dans un environnement sans dopage. Il dit qu'il serait déçu d'apprendre que son gouvernement adopte une loi qui faciliterait la tâche des tricheurs et qui compliquerait celle de ceux qui luttent contre ces tricheurs. Le devoir des représentants était de protéger les sportifs propres.

LE PRÉSIDENT dit que le problème subsistait sur le continent européen; les autres régions du monde n'avaient pas exprimé de préoccupations par rapport à cette question, ni dans le passé, ni aujourd'hui dans le cadre de la révision. Avant de demander à M. Niggli de répondre aux questions des membres, il demandait au directeur général de répondre à M. Reedie, qui avait soulevé un point par rapport aux Jeux olympiques et aux cinq pays d'Europe qui n'utilisaient pas ADAMS.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'AMA avait une liste de contrats signés avec les ONAD (pour ADAMS). Il pouvait nommer aux représentants de l'Union européenne les cinq pays qui n'avaient pas signé de tels contrats, dans l'espoir que les représentants puissent les persuader d'agir en ce sens et de transférer les informations avant les Jeux olympiques de Londres. Il était prêt à collaborer avec les représentants des gouvernements d'Europe et à leur fournir les informations nécessaires.

LE PRÉSIDENT dit que les gouvernements d'Europe pouvaient certainement prendre des mesures en ce sens; il était persuadé que ceux-ci seraient heureux de collaborer et d'aider.

M. NIGGLI réagit aux commentaires des membres. Tout le monde était au fait des enjeux et tenterait de trouver une solution pratique. Il était persuadé que tout le monde voulait que le système fonctionne; c'était pourquoi on avait soulevé cette question. Il dit que l'AMA ferait le nécessaire pour aider, mais son influence à Bruxelles et dans le processus était beaucoup plus limitée que l'influence des états membres; leur responsabilité était de la plus haute importance. Il avait entendu les propos du représentant du Conseil de l'Europe et croyait qu'il pouvait aider. L'AMA pouvait aider, mais elle comptait sur le soutien de l'Europe pour trouver la bonne solution. En réponse à la question : Comment les choses avaient-elles fonctionné à ce jour? Il explique qu'on avait eu recours au consentement. Seuls quelques pays disposaient de lois; on recourait donc au consentement dans le domaine de l'antidopage.

Il dit que le CIP avait posé une question qui référerait au fait qu'il y avait plusieurs cas hors de la portée du Code. Ces cas s'étaient retrouvés dans le rapport, parce que l'AMA les avait portés en appel. Selon lui, l'AMA se voyait confrontée à deux situations : 1) dans certaines parties du monde, les décisions résultaient du manque de connaissance - ou de compréhension - du fonctionnement du système. L'AMA collaborait avec les ORAD pour améliorer le niveau de connaissances et la qualité des décisions. Selon lui, cela porterait fruit éventuellement; 2) dans les autres cas impliquant l'AMA, on constatait que certaines parties étaient beaucoup plus souples, et ce, dans le but de protéger leurs sportifs. C'était pourquoi l'AMA portait ces causes en appel.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu juridique.

6. Finance

– 6.1 Contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE fait remarquer à ceux qui n'étaient pas familiers avec le système que la principale source de revenus de l'AMA était les contributions des gouvernements, dont les détails étaient présentés par région. Le Mouvement olympique versait une contribution équivalente à celle des gouvernements, à raison d'un dollar pour un dollar. Les documents dataient du 16 mai 2012, d'autres du 24 avril. Ils étaient donc à jour. Au 16 mai 2012, l'AMA avait récolté 83,97% de ses contributions facturées, ce qui était encourageant. Le rapport présentait, par région, les pays qui avaient versé leur contribution et ceux qui n'avaient pas versé leur contribution. Il serait heureux d'avoir des échos de ces derniers.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur l'état des contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.2 Comptes 2011

M. REEDIE dit que les documents présentaient l'aperçu financier général pour l'année, les comptes détaillés et un document interne sur le rendement actuel de tous les départements de l'Agence (par rapport au budget approuvé pour l'année 2011). À son avis, les résultats étaient encourageants. Pour l'année 2011, l'AMA avait budgété une perte d'environ 2,3 millions de dollars et le Comité Finance et Administration avait réussi à ramener les comptes à une perte approximative de 475 000 \$. Ces changements s'expliquaient par le fait que l'AMA avait généré des revenus supplémentaires d'un peu plus d'un million de dollars, qui provenaient d'un taux élevé au niveau des contributions

des gouvernements. Il s'agissait d'une année record. L'AMA avait fait une excellente récolte à ce niveau.

Le Comité Finance et Administration évaluait chaque année les dépenses. On avait réussi à réduire les dépenses de 881 000 \$. La réserve de fonds non attribués représentait les sommes qui avaient financé les activités de l'Agence au cours des deux ou trois dernières années. On avait noté une amélioration d'un peu moins de 1,9 million de dollars.

Le Comité Finance et Administration avait évalué plusieurs aspects en détail; ceux-ci étaient couverts dans le document « Chiffres réels vs Budget ». Les résultats de l'AMA étaient légèrement inférieurs en matière d'accréditation des laboratoires. L'AMA avait espéré que le laboratoire du Mexique soit accrédité, mais le processus ne s'était pas concrétisé. Les chiffres étaient relativement élevés sur le plan des litiges. La réserve destinée aux litiges était de 1,5 million. Comme le déficit était beaucoup moins élevé qu'anticipé, il croyait – à l'instar de la direction – que les coûts de litige devaient être absorbés à même les comptes annuels plutôt que dans la réserve destinée aux litiges. Celle-ci resterait intacte afin de couvrir les frais des causes importantes.

Le Comité Finance et Administration s'était aussi penché sur certaines dépenses; celles-ci étaient plus élevées, surtout parce que l'AMA avait couvert certaines devises. Dans l'ensemble, il estimait acceptables les comptes annuels présentés aujourd'hui par le Comité Finance et Administration.

Le document de 23 pages sur les comptes annuels était présenté conformément aux exigences des IFRS; il abordait toutes les activités de l'Agence. En outre, le Comité Finance et Administration avait reçu un rapport d'audit irréprochable des auditeurs. Avant de présenter les comptes annuels au Conseil de fondation, il croyait pertinent d'inviter Mme Linda Beauparlant de PricewaterhouseCoopers à présenter le rapport des auditeurs.

MME BEUPARLANT dit que la firme PricewaterhouseCoopers était fière d'avoir été sélectionnée par l'AMA pour la vérification de ses comptes et remerciait les membres de l'Agence. Elle dit qu'elle avait collaboré avec l'un des associés du bureau de Lausanne pour préparer le rapport de l'AMA. L'objectif de sa présentation était de fournir un rapport de la situation au sujet de l'audit, de formuler quelques commentaires sur les états financiers et de souligner certains points dignes d'intérêt. PricewaterhouseCoopers avait complété son audit pour l'exercice financier de 2011 et avait conclu que les états financiers pour cet exercice arrêté le 31 décembre 2011 donnaient une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et du mouvement des fonds en conformité avec les IRFS et qu'ils étaient conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation. Il confirmait qu'un système de contrôle interne était en place et avait été désigné pour la préparation des états financiers selon les prescriptions du Conseil de fondation. Le rapport ne décelait aucune lacune devant être soumise au Conseil de fondation. Il était important de noter que les états financiers étaient présentés en dollars américains et en francs suisses. En vertu des lois suisses, ils devaient être présentés en francs suisses, même si la comptabilité était tenue en dollars américains. Le bilan était très stable, avec une hausse des liquidités et des placements à court terme de 2,5 millions de dollars américains et une réduction des placements à long terme de 2,7 millions de dollars. Concernant l'état global des activités, on notait un excédant des dépenses sur les revenus de près de 476 000 \$ en 2011, comparativement à 643 000 \$ en 2010. Cette baisse était attribuable à une hausse des revenus de 690 000 \$ US et une hausse des dépenses de 260 000 \$. Concernant les dépenses opérationnelles, on notait des hausses salariales, des dépenses liées au personnel et des réductions au niveau des bourses de recherche. En conclusion, elle réitérait ses remerciements à la direction et au personnel de l'AMA, plus particulièrement au directeur général et à Mme Pisani, pour leur soutien indéfectible.

M. REEDIE recommandait officiellement au Conseil de fondation d'approuver les états financiers présentés pour l'exercice financier arrêté le 31 décembre 2011.

LE PRÉSIDENT remerciait les membres pour leur soutien.

DÉCISION

Les comptes de 2011 sont approuvés.

– **6.3 Comptes trimestriels 2012 (1^{er} trimestre)**

M. REEDIE passe au point suivant, qui exigeait de recourir à des « prévisions ». Il dit que le rapport présentait la situation actuelle, ainsi que les comptes trimestriels jusqu'à la fin de mars. Ces comptes pouvaient induire en erreur parce qu'ils montraient des montants plus élevés au niveau de revenus au cours du premier trimestre, mais ne montraient que 25% des dépenses. Si les données semblaient élevées à ce stade, elles finissaient par s'équilibrer au fil des mois. Le rapport présentait le document « Chiffres réels par rapport au budget » qui lui était remis sur une base mensuelle. Après trois mois, on pouvait toutefois voir que la situation se présentait comme elle se devait.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2012.

– **6.4 Projet de budget 2013 - planification provisoire**

M. REEDIE dit que la direction de l'AMA lui avait demandé de préparer un projet de budget pour l'année 2013. Comme il s'agissait d'une demande spéciale, celui-ci n'avait pas été évalué par le Comité Finance et Administration. Les membres pourraient néanmoins en discuter. Il dit que la réunion du Comité Finance et Administration se tiendrait en juin à Lausanne. La date avait été avancée en raison des Jeux olympiques de Londres. Les membres pouvaient voir que si l'AMA n'était pas vigilante, elle épuiserait rapidement sa réserve de fonds non attribués, à moins qu'elle n'augmente ses revenus. Il rappelle que la principale source de revenus de l'AMA était les contributions des gouvernements et du Mouvement olympique. La veille, le Comité exécutif avait demandé au Comité Finance et Administration de présenter différentes options; chose qu'il ferait. Le Comité proposerait des options pour les revenus et les dépenses, en passant toutes les rubriques au peigne fin. Il tenterait de trouver des moyens pour l'AMA d'économiser. Le rapport serait présenté à la réunion du Comité exécutif à Londres en septembre. Il réitérerait toutefois ses commentaires émis la veille et l'année précédente, à savoir que l'AMA devait s'assurer qu'il y ait une hausse régulière des contributions chaque année pour financer ses activités, et ce, malgré la conjoncture économique défavorable. Tout le monde devait comprendre que les travaux additionnels devaient être financés. C'était le point de vue que le Comité Finance et Administration comptait présenter au Comité exécutif en septembre.

Il ajoute qu'on lui avait proposé diverses sources de revenus, toutes très variées. Les suggestions étaient excellentes et seraient prises en compte. Il dit qu'il présenterait son rapport au Comité exécutif en septembre. Il reviendrait au Conseil de fondation d'approuver le budget 2013 à sa réunion de novembre.

LE PRÉSIDENT remercie M. Reddie pour son évaluation exhaustive des points financiers. Il serait heureux d'entendre les membres à ce sujet. Il ne croyait pas se tromper en disant que les questions du budget les intéressaient beaucoup. On avait présenté un budget provisoire; on présenterait les suggestions d'options au Comité exécutif en septembre, à la suite des délibérations du jour, des recommandations des différents départements et de l'évaluation complète du Comité Finance et Administration en juin. Le Comité exécutif aurait donc toutes les options possibles en main en septembre.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2013.

7. Code mondial antidopage

– 7.1 Rapport sur la mise en place et la conformité du Code

M. ANDERSEN dit aux membres de se référer à l'addenda du document 7.1. Il dit que de nouvelles mises à jour étaient disponibles. Il dit que le Ghana (sous l'Afrique) serait ajouté à la liste des pays conformes. L'AMA avait été informée le matin même que le Ghana avait adopté des mesures en matière de contrôle; on l'ajouterait donc à la liste de pays conformes avec grand plaisir.

Le 20 novembre dernier, le Conseil de fondation avait approuvé le premier rapport de conformité au Code. Le nombre d'organisations antidopage conformes était de 244 (sur 303 signataires). Ce nombre atteignait 282 en date du jour. Selon lui, il s'agissait de progrès importants.

Il dit qu'il présenterait un rapport sur la conformité au Code à chaque réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Le rapport officiel de conformité au Code serait déposé en novembre 2015. Il ajoute que ces rapports pouvaient inclure des données sur la situation de conformité ou de non-conformité.

Concernant la liste des continents, il souligne les progrès de l'Afrique. On avait inclus le Ghana à la liste des pays conformes; il y avait 30 nouveaux membres conformes et neuf non conformes. Il montre les CNO (les CNO agissant à titre d'ONAD) qui étaient devenus conformes. L'AMA remerciait le Mouvement olympique et surtout l'ACNO qui avaient joué un rôle essentiel en aidant les CNO à devenir conformes. Concernant les Amériques, il dit que trois nouveaux pays s'étaient inscrits à la liste des pays conformes; quatre OAD n'étaient pas conformes. Du côté de l'Asie, on comptait six nouvelles OAD conformes au Code et trois non conformes. L'AMA collaborait avec la Chine pour aider la République populaire démocratique de Corée à devenir conforme le plus rapidement possible. Concernant l'Europe, on comptait huit nouvelles OAD conformes et deux non conformes. Enfin, l'Océanie affichait trois nouveaux membres conformes et aucun membre non conforme.

Concernant les FI, il dit que toutes les fédérations des sports olympiques et les FI reconnues par le CIO étaient conformes. Il y avait cinq nouvelles FI membres de SportAccord; elles ne faisaient pas partie du Mouvement olympique et n'étaient pas reconnues par le CIO. L'AMA collaborait aussi avec trois FI afin de les aider à devenir conformes.

Il présentait la situation globale aux membres. Des 303 signataires surveillés par l'AMA, on comptait 282 OAD conformes et 21 OAD non conformes. Ces données prouvaient que des efforts importants avaient été déployés. Il soulignait les efforts particuliers des bureaux régionaux, qui avaient joué un rôle crucial en aidant les différentes OAD dans le monde. Les ORAD avaient également joué un rôle important. Il soulignait le soutien du Mouvement olympique, de l'ACNO et de SportAccord. Comme le taux de conformité était de 92%, l'AMA pouvait désormais se concentrer sur le développement de programmes plus efficaces basés sur une utilisation optimale des ressources et sur des contrôles intelligents et efficaces.

M. MERITON remerciait M. Andersen pour son rapport et dit qu'il était fier de noter que plusieurs pays africains étaient désormais conformes au Code. Cependant, il restait encore beaucoup de travail à faire avant que tous les pays ne le deviennent. Outre l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), les ORAD avaient joué un rôle essentiel en aidant les pays à devenir conformes. Il souligne le soutien généreux de l'AMA aux programmes de contrôle en Afrique. En outre, il remerciait l'AMA au nom de sa région pour ses efforts continus d'aider le continent à respecter ses engagements. Il restait encore du chemin à faire, mais il était convaincu que le soutien continu de l'Agence permettrait à l'Afrique de progresser. Il tenait toutefois à souligner que certains pays étaient confrontés à des défis de taille. La situation socio-politique

dans plusieurs pays empêchait les autorités de réaliser leurs objectifs. La Guinée-Bissau avait subi un coup d'État et d'autres pays luttaienent contre d'autres problèmes sérieux. On faisait le nécessaire dans la région pour aider les autorités, malgré les défis. Rassurant l'AMA, il dit qu'il ferait l'impossible, en collaboration avec M. Swigelaar, pour aider plus de pays à devenir conformes. Il espérait que son rapport de novembre en témoigne.

LE PRÉSIDENT informe les membres que le Conseil de fondation devait approuver le document sur la situation des signataires déclarés conformes au Code mondial antidopage. Ces signataires étaient listés dans l'addenda révisé de l'article 7.1.

DÉCISION

Le rapport sur la mise en place et la conformité du Code est approuvé.

– 7.2 Révision du Code

Concernant la révision du Code, LE PRÉSIDENT rappelle que l'AMA procédait exactement comme elle l'avait fait six ans auparavant lors de la première révision du Code. Il explique qu'une équipe de rédaction avait été mise en place. Elle était composée d'experts qui s'étaient penchés sur un document de discussion. En fait, l'équipe avait complété ce document le mercredi précédent. Le Comité exécutif, qui agissait à titre de comité directeur, avait examiné dans les moindres détails ce document de discussion la veille. Le Comité exécutif avait décidé des recommandations à mettre de l'avant. Il rappelait que tous les points mis de l'avant à ce stade n'étaient qu'aux fins de discussions. Il explique qu'il avait été impossible, pour nombre de raisons, de fournir les documents au Comité exécutif avant mercredi soir. Néanmoins, l'AMA ne procéderait pas toujours de cette manière. À compter de ce jour, il était proposé de distribuer un document de discussion avant le 1^{er} juin. Ce document ferait à nouveau l'objet de soumissions. L'AMA croyait qu'elle recevrait beaucoup de commentaires. Ceux-ci seraient axés sur le document de discussion. L'AMA soumettrait un rapport à chaque réunion et au terme du processus, le Comité exécutif soumettrait ses recommandations à l'approbation du Conseil de fondation en novembre 2013 à la Conférence mondiale de Johannesburg. Il dit que le processus venait d'être entamé et que les membres auraient plusieurs occasions de se prononcer. Il demandait aux membres de chaque instance de considérer tous les aspects du Code qui permettraient à l'AMA de démasquer efficacement les tricheurs. L'expérience des membres pouvait certainement aider. Ceci étant dit, il demandait à M. Andersen d'expliquer au Conseil de fondation la position de l'AMA à la suite des discussions de la veille.

M. ANDERSEN dit que le processus de révision du Code avait été amorcé le 28 novembre 2011, avec l'ouverture de la première phase de consultation. Au 15 mars 2012, date d'échéance pour soumettre les commentaires, l'AMA avait reçu 91 soumissions officielles du Mouvement sportif, des autorités publiques et d'autres partenaires partout dans le monde, ce qui constituait quelque 1 400 commentaires individuels sur les différents articles du Code. L'AMA avait envoyé un rappel à ses partenaires un mois avant la date d'échéance fixée au 15 mars 2012 et une semaine avant cette date. L'AMA avait présenté le processus de révision du Code dans le cadre de divers événements dans le monde (réunions, symposiums, etc.), encourageant les partenaires à y prendre part activement. L'équipe de rédaction du Code était composée des membres suivants : M. Donzé, directeur du bureau de Lausanne et des relations avec les FI, le professeur Ulrich Haas, professeur de droit à l'Université de Zurich, M. Kemp, responsable principal au département Standards et Harmonisation, M. Niggli, Conseil juridique à l'AMA, M. Sieveking, du département juridique à Montréal et M. Richard Young, membre du Conseil de fondation.

À ce jour, l'équipe de rédaction du Code avait passé en revue tous les commentaires des partenaires; l'équipe avait tenu des réunions - sur huit journées complètes - dans le

cadre desquelles elle avait discuté des commentaires des membres et révisé les multiples versions du premier document de discussion présenté la veille au Comité exécutif.

La version provisoire de ce document serait affichée sur le site Web de l'AMA le 1^{er} juin. À ce moment, l'AMA consulterait à nouveau ses partenaires du Mouvement sportif, des gouvernements, de la communauté sportive, etc. Il encourageait les membres du Conseil de fondation à participer activement au processus.

Il dit que la deuxième phase de consultation du Code serait entamée le 1^{er} juin; l'AMA accepterait les soumissions jusqu'au 10 octobre 2012. Parallèlement, l'AMA demanderait à ses partenaires de soumettre leurs commentaires sur les quatre Standards internationaux : les Standards internationaux de contrôle (SIC), le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT), le Standard international pour les laboratoires (SIL) et le Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP). À compter de novembre 2012, on proposerait des amendements à ces quatre standards au Comité exécutif. On présenterait également un document de travail. Au terme du processus, tous les Standards internationaux s'aligneraient sur le Code 2015.

Il poursuit en disant que le document remis aux membres constituait un document de discussion; la version provisoire serait affichée sur le site Web de l'AMA au début de juin. Il s'attendait à ce que l'AMA reçoive beaucoup de commentaires. Il dit que M. Young expliquerait les changements importants au Code actuel, proposés la veille.

M. YOUNG dit qu'au terme d'un long processus, la première version du Code était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. À cette époque, il avait été entendu que le Code serait un document évolutif, sujet à modifications selon l'expérience collective. Au terme d'un autre processus élaboré, on avait apporté des changements à ce Code. Sa nouvelle version était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. L'AMA entamait maintenant un nouveau processus. Au cours des 10 années d'existence du Code, il y avait eu quelque 400 décisions du TAS mettant en place ou interprétant le Code. En outre, des centaines de décisions avaient été rendues au niveau national ou des FI. Dans l'ensemble, les décisions avaient été adéquates et avaient permis d'instaurer l'harmonisation que l'on s'attendait de la part du Code. L'approche générale du processus de rédaction était la suivante : « Si ce n'est pas brisé, ne le réparez pas. » Dans ce dessein, on avait pris soin de ne pas remanier ou changer le système de numérotation, l'ordre, les concepts et les opinions établis dans le milieu de l'antidopage. Plusieurs points pertinents méritaient d'être conservés. Les gens s'étaient familiarisés avec le Code, alors l'équipe n'avait pas tenté de changer les choses sans raison valable. L'équipe avait reçu plusieurs commentaires pertinents lors de la première phase de consultation et elle les avait incorporés dans la première version provisoire qui serait diffusée le 1^{er} juin. Parmi les exemples de commentaires, la nécessité de rendre le Code plus précis et de combler certaines lacunes. En outre, certains commentaires concernaient le TAS et d'autres organes de révision et leur interprétation parfois erronée du Code. On apporterait les corrections afin que les informations soient claires. D'autres commentaires proposaient que le processus soit davantage axé sur les expériences ou soulevaient des points jamais abordés auparavant dans le Code. Lorsque les membres consulteraient le document le 1^{er} juin prochain, ils seraient en mesure de les identifier. M. Young poursuit en soulignant plusieurs propositions. Certains commentaires émettaient le souhait que les références soient plus précises quant à l'application des principes de proportionnalité et des droits de la personne. Ce changement avait été ajouté. Des commentaires disaient que la période de temps de 18 mois au cours de laquelle les sportifs pouvaient cumuler des manquements/contrôles manqués était trop longue et devait être réduite à 12 mois. On croyait que le système pourrait débusquer efficacement les tricheurs qui essayaient d'éviter les contrôles; on avait donc fait ce changement. On avait créé un nouvel article sur les associations interdites afin de s'adresser au problème des sportifs qui travaillaient avec des entraîneurs suspendus à vie ou des sportifs qui consultaient des médecins condamnés au criminel ou au cœur de procédures disciplinaires liées au dopage. Ainsi, si un sportif travaillait avec une personne condamnée tout en sachant qu'elle avait été

condamnée, cela constituerait une violation des règles antidopage. On avait également fait un changement au niveau des critères d'inclusion d'une substance sur la Liste des interdictions. On comptait actuellement trois critères : (1) la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive; 2) la substance présente un risque potentiel ou réel pour la santé; ou 3) l'usage de la substance est contraire à l'esprit sportif. On avait proposé que le critère sur le potentiel d'améliorer la performance (1) soit requis (obligatoire) et soit accompagné de l'un des deux autres critères.

Il dit que les échantillons n'étaient pas tous soumis aux analyses permettant de détecter les substances interdites pertinentes; le directeur général avait parlé de ce problème dans son rapport un peu plus tôt. On avait donc fait le changement suivant : les laboratoires étaient tenus d'analyser tous les échantillons au moyen de toutes les méthodes afin de détecter les substances interdites, sauf autorisation contraire de l'AMA. Cette autorisation impliquerait la mise sur pied d'un processus établi entre l'AMA, les sports et les agences de contrôle. Le processus veillerait à ce que les prélèvements des échantillons soient efficaces, mais aussi à ce que les listes d'analyses soient efficaces; le tout tiendrait compte du nombre d'échantillons prélevés et des coûts du processus. En outre, les changements proposaient des sanctions plus souples dans les cas de produits contaminés ou de substances d'abus qui n'avaient pas été prises dans le but d'améliorer la performance. On avait étendu les circonstances où un sportif - ou une autre personne - pouvait recevoir une suspension de quatre ans plutôt que de deux ans. On avait proposé l'extension de la prescription à 14 ans pour les formes de dopage les plus graves, parce qu'il fallait parfois beaucoup de temps pour débusquer les tricheurs sophistiqués. On avait aussi ajouté une disposition qui remplaçait l'ancienne règle Osaka du CIO. Elle était désormais intégrée dans le Code. On avait aussi ajouté des dispositions en fonction des commentaires des partenaires, notamment une protection spéciale pour les mineurs. On avait éliminé l'échantillon B dans le document qui serait présenté aux membres le 1^{er} juin prochain. En outre, le document proposait qu'à la fin de sa période de suspension, un sportif serait autorisé à reprendre l'entraînement pendant une courte période de temps, mais pas la compétition.

Il rappelait aux membres que le document n'était qu'une première version provisoire; il attendait les commentaires des partenaires avec empressement. Selon son expérience personnelle, des commentaires transparents et ouverts contribuaient à améliorer les documents. Plus il y avait de commentaires, meilleures étaient les versions. Il espérait que les commentaires seraient nombreux.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient formuler des commentaires.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit qu'elle appréciait les informations présentées, en termes de procédures, et qu'elle souhaitait avoir le point de vue de M. Young sur ce document. De ces informations reçues, elle retenait que l'AMA avait fait des efforts importants pour consulter tous ses partenaires; elle félicitait l'AMA pour son évaluation détaillée des commentaires des partenaires. Elle avait bien écouté les informations sur le processus. À son avis, le fait qu'il y ait plusieurs étapes avant l'adoption de la version finale était essentiel. Pour la suite des choses, elle dit qu'elle aimerait que la direction fournisse les documents d'avance, afin que les membres aient suffisamment de temps pour les évaluer, les analyser et les consulter avant de se prononcer officiellement. Elle trouvait regrettable le fait d'avoir reçu les documents à la dernière minute, soit la veille, à la réunion du Comité exécutif. Même s'il ne s'agissait que d'un document de discussion, les membres n'avaient pas eu le temps de le consulter adéquatement avant d'en discuter. Dans l'ensemble, le processus semblait prometteur.

LE PRÉSIDENT répond que ce premier document de discussion constituait un point de départ. Pour que les documents soient valides, le Comité exécutif devait les approuver et fournir ses commentaires. C'était ce qui s'était passé la veille. Ce document serait diffusé, mais les autres versions provisoires seraient créées sur une période de temps plus étendue. L'AMA ne comptait pas publier de documents n'ayant pas été évalués ou

commentés d'avance au cours des 18 prochains mois. Il rassurait donc Mme de Boer-Buquicchio à cet égard.

LE PROFESSEUR DE ROSE félicitait le groupe pour ses travaux, particulièrement pour la suppression de l'échantillon B. À son avis, le principal problème des contrôles du dopage était d'ordre financier. Tout le monde disait que les contrôles étaient dispendieux et compliqués. Cette mesure permettrait de réduire les coûts sans influencer les résultats des analyses. Si on pensait aux heures passées dans les postes de contrôle du dopage, aux coûts de transport et d'importation, on pouvait certainement affirmer qu'avec une telle mesure, les coûts seraient réduits de moitié. Il était satisfait de cette initiative.

M. POUND souhaitait s'assurer d'avoir bien compris ce qui venait d'être dit. Il se demandait si l'AMA revenait à la question fondamentale suivante : une personne devait prouver qu'elle avait l'intention 1) d'améliorer sa performance (premier critère obligatoire), et/ou 2) d'agir de manière contraire à l'esprit sportif et/ou 3) d'utiliser une substance présentant un risque potentiel ou réel pour sa santé ou si l'AMA comptait tenir compte de l'un ou de l'autre des trois critères distinctement sans imposer obligatoirement le critère de l'amélioration de la performance. Il tenait à s'en assurer. Selon la formulation de l'article, le renforcement des règles antidopage pourrait être plus complexe si l'autorité antidopage devait prouver qu'il y avait une intention d'améliorer la performance à l'aide d'une substance ou d'une méthode.

M. YOUNG répond à Mme de Boer-Buquicchio et confirme que les prochaines versions provisoires seraient remises longtemps d'avance.

En réponse à M. Pound, il dit que le Code présentait trois critères : (1) la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive; 2) la substance présente un risque potentiel ou réel pour la santé; ou 3) l'usage de la substance est contraire à l'esprit sportif. Dans le Code actuel, deux de ces trois critères constituaient une raison d'inclure une substance sur la Liste des interdictions. Lorsque le Comité Liste déterminait qu'une substance pouvait améliorer la performance ou constituait un risque potentiel pour la santé, sa décision était finale et ne pouvait être contestée. Le Code l'indiquait clairement. Ainsi, un sportif ne pouvait pas dire qu'il ne croyait pas qu'une substance devait se trouver sur la Liste parce qu'elle n'améliorait pas la performance, ne constituait pas un risque pour la santé et n'était pas contraire à l'esprit sportif. Le changement proposé était que le critère d'amélioration de la performance devienne un critère obligatoire d'inclusion; l'un des deux autres critères serait ensuite considéré. Relativement au Comité Liste, on avait utilisé la même formulation avec des termes plus soutenus. Ses décisions d'inclure une substance sur la Liste ne pouvaient être contestées.

LE DR PASCUAL félicitait l'équipe d'avoir décidé d'éliminer l'échantillon B. Il était d'accord avec le fait que cette initiative simplifiait les étapes et réduisait les coûts. Au moment de réviser le Standard international, l'AMA devait être prudente et s'assurer qu'en éliminant l'échantillon B, elle n'éliminait pas nécessairement la possibilité d'une deuxième analyse à l'aide des restes de l'échantillon A du sportif concerné. Le risque d'avoir des résultats différents en analysant le même échantillon un peu plus tard était plus grand que le risque de conserver un échantillon scellé et congelé. Cela coûtait peut-être moins cher, mais ce n'était pas nécessairement mieux. Il fallait tenir compte de ces faits au moment de rédiger les documents techniques ou les Standards internationaux.

M. PENGILLY dit qu'il entendait régulièrement parler de conformité au Code lors des réunions. L'objectif était de créer une harmonisation partout dans le monde. Il semblait y avoir des progrès positifs à ce niveau. Il était toutefois déçu de voir qu'il n'y avait pas d'ajout ou de changement en matière de conformité. Selon lui – et aux dires de plusieurs sportifs – une harmonisation pure dans le cadre de la conformité avec le Code ne servirait pas la lutte contre le dopage dans le sport. Le seul moyen d'atteindre la pleine conformité – compte tenu des écarts énormes au niveau des ressources des OAD – était d'avoir un niveau de conformité si peu élevé que les programmes antidopage deviendraient quasi inefficaces. Cela engendrerait une situation peu équitable où

certaines OAD seraient excellentes et atteindraient des niveaux supérieurs et où d'autres OAD seraient incapables - ou refuseraient - d'en faire de même. L'une des solutions potentielles était d'adopter une approche à plusieurs niveaux, basée sur la performance sportive d'un pays. On pouvait notamment utiliser le tableau des médailles olympiques; les 15 meilleurs pays se situeraient au niveau A, lequel exigerait le niveau de conformité le plus élevé, et ainsi de suite. On verrait des programmes antidopage moins sophistiqués pour les pays les moins performants. Les FI se situeraient également au niveau le plus élevé et incluraient tous les sportifs qui ne se trouvaient pas dans ce niveau à l'échelle nationale. Ce processus semblait tout à fait approprié, parce que les pays qui investissaient beaucoup d'argent dans le sport seraient assujettis à des standards plus élevés. Ceci signifiait aussi que la conformité des OAD devrait être évaluée et réglementée à l'externe

LE PRÉSIDENT dit que ce commentaire touchait la conformité plutôt que le Code comme tel. Il dit que le commentaire serait pris en compte dans un contexte de conformité.

LE DR SCHAMASCH dit comprendre que les discussions du jour n'étaient pas celles qui se tiendraient lors de la présentation de la sixième version provisoire. Il souhaitait souligner un point : le fait d'introduire l'aspect de la performance comme critère prédominant était délicat. Il explique que deux ans auparavant, une liste de substances, de catégorie S0, avait été intégrée à la Liste. On avait inclus dans cette catégorie certaines substances non homologuées par les autorités gouvernementales de la santé. Ceci avait permis d'interdire certaines substances. Comme celles-ci n'avaient pas été approuvées par les autorités, il serait problématique de prouver qu'elles pouvaient améliorer la performance. Il était d'accord avec les propos de M. Pound. Si le critère d'amélioration de la performance devenait prédominant, cela causerait de graves problèmes. Il tenait à le rappeler aux membres.

M. POUND dit qu'on pouvait encore discuter de la question très longtemps, mais qu'il était peut-être souhaitable d'obtenir des conseils juridiques indépendants afin de savoir ce qu'une telle décision pouvait impliquer sur le plan des droits de la personne, de la transparence des décisions au sujet des substances pouvant améliorer la performance, etc. Ces questions nuiraient à la lutte contre le dopage dans le sport. Il reprenait les paroles de M. Young - Si ce n'est pas brisé, ne le réparez pas - en ajoutant que l'AMA tentait ici de réparer quelque chose qui n'était pas brisé, ce faisant, elle risquait d'empirer les choses.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait été convenu que l'AMA solliciterait des conseils juridiques indépendants. Le processus venait d'être entamé. Une fois la première version provisoire relue et analysée, une foule de questions émaneraient au sujet des rôles respectifs du Mouvement sportif et des gouvernements. Il était persuadé que de nombreuses discussions suivraient dans les mois à venir. Il rappelait aux membres qu'aucune décision finale n'avait été prise à ce stade et que plusieurs points du document de discussion n'avaient pas fait l'unanimité auprès des membres. Plusieurs points de vue avaient été exprimés. L'AMA avait volontairement conservé plusieurs points afin de donner l'occasion aux membres d'en discuter. Si le Code pouvait être amélioré, il fallait faire le nécessaire en ce sens. Il attendait les développements avec empressement au cours des 18 prochains mois et remerciait les membres pour leurs commentaires.

DÉCISION

Il est pris note de la révision du Code.

8. Passeport biologique de l'Athlète

LE DR VERNEC dit qu'il fournirait un compte rendu sur les activités du département Médical et sur le Passeport biologique de l'Athlète.

Il dit qu'il y avait eu une forte hausse du nombre d'OAD engagées dans le programme du PBA. D'autres n'étaient pas engagées dans le programme du PBA. L'AMA n'avait pas réuni toutes les OAD, mais dialoguait avec elles. Il dit que cette hausse du nombre d'OAD engagées dans le programme favoriserait la collaboration et permettrait un partage des données du passeport et des coûts. Une telle collaboration était favorable. En outre, les lignes directrices pour le PBA favorisaient cette collaboration. Il ajoute que si ADAMS était utilisé adéquatement, les laboratoires, les experts et les directeurs pourraient travailler en temps réel. L'AMA pourrait cibler les contrôles beaucoup plus efficacement qu'avant. Compte tenu de l'intérêt accru pour le programme du PBA, l'AMA avait réalisé que l'organisation d'un symposium s'imposait; l'événement s'était tenu la semaine précédente à Lausanne. Le symposium avait réuni des experts clés en hématologie et d'autres sphères médicales, des responsables du PBA, des experts juridiques et des laboratoires. L'objectif principal du symposium était la sensibilisation. On comptait peu d'hématologues qui connaissaient bien l'antidopage et qui pouvaient analyser les profils et y déceler des anomalies. Même les plus éminents hématologues pouvaient ne pas comprendre tous les comportements de dopage et toutes les ruses utilisées par les sportifs pour modifier leur profil. Le symposium avait été présenté dans un format de type médical, avec plusieurs études de cas et laboratoires médicaux et la présence d'experts juridiques. Il avait permis d'informer les hématologues et les autres médecins dont les connaissances étaient moins poussées que les experts en antidopage. On avait discuté de la coordination et du partage des informations, ainsi que de la planification de contrôles intelligents. La réalisation de contrôles devait être justifiée; en outre, les personnes ciblées (qui), les moments pour réaliser des contrôles (quand) et les substances à contrôler (quoi) étaient des éléments qui ressortaient du programme du PBA. Les participants avaient aussi discuté d'y intégrer d'autres informations, notamment des informations provenant des réseaux sociaux, de logiciels et de recherches actuelles, passées ou à venir.

Il dit que certains documents étaient en cours de production et seraient finalisés sous peu. L'une des belles réussites avait été le développement d'unités de gestion du Passeport biologique de l'Athlète (UGPBA). L'AMA les présentait comme des centres d'excellence auxquels les organisations antidopage aux ressources plus limitées pourraient se tourner pour mettre en place leurs propres systèmes.

Il ajoute que les lignes directrices hématologiques révisées avaient été publiées en janvier 2012. On comptait publier des lignes directrices semblables pour le module stéroïdien en 2013. Il avait peu de choses à rajouter sur ce module, outre le fait que le département Science travaillait sur les dernières phases de l'harmonisation et du programme EQAS. À l'heure actuelle, l'AMA travaillait aussi sur des projets pilotes avec certaines OAD; ces projets touchaient l'interprétation des résultats et leur application pratique. Le tout serait mis de l'avant une fois les documents techniques finalisés.

Les travaux sur le module endocrinien se poursuivaient. Les données recueillies aux Championnats mondiaux d'athlétisme de Daegu étaient en cours d'évaluation; on publierait des rapports par la suite. Le département Science collaborait avec les OAD; celles-ci recueillaient des informations qui favoriseraient le développement du module endocrinien.

En outre, l'AMA conseillait toujours aux OAD de demeurer réalistes, de respecter leurs objectifs et de réaliser que le PBA devait faire partie de leur programme antidopage global. Au nombre de ses priorités, l'AMA aidait les UGPBA et aussi certaines OAD à mettre en place leur programme du PBA. Il croyait fermement que le PBA avait fait ses preuves et se voulait un outil efficace pour lutter contre le dopage dans le sport. Il était efficace pour cibler les contrôles, mais aussi pour sanctionner les sportifs et poursuivre les violations des règles antidopage dans le cadre du passeport. Plusieurs cas l'avaient démontré. Il croyait que le potentiel du PBA était immense. Les informations liées à l'antidopage, à savoir les personnes ciblées (qui), les moments pour réaliser des contrôles (quand) et les substances à contrôler (quoi), prendraient plus d'ampleur dans

le cadre du PBA. L'AMA devait continuer à développer les programmes actuels et d'autres modules, notamment les modules stéroïdien et endocrinien.

En tant que physicien, LE PROFESSEUR DVORAK souhaitait se prononcer sur certains points. Il dit que le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité constituait un véritable casse-tête pour les médecins et un problème qui allait en augmentant dans le monde. On voyait même des cas dans le football et les diagnostics, dont on abusait, étaient problématiques. Ce trouble était traité à l'aide de stimulants très puissants, notamment le Ritalin, un médicament développé par une compagnie pharmaceutique suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. À cette époque, on donnait du Ritalin aux soldats allemands pour les tenir réveillés. Il s'agissait d'un stimulant très puissant. Il avait du mal à approuver les AUT établies en fonction d'un diagnostic psychiatrique à des mineurs et des adultes. Il recommandait fortement au département Médical de l'AMA de se pencher sur cette question. Il s'agissait d'un problème d'éthique grave.

Il parle des rapports des résultats de pathologies (maladies). Cette question avait été abordée à la dernière réunion du Conseil de fondation; à ce moment-là, il avait été question de la gonadotrophine chorionique. Certains laboratoires inscrivait une courte phrase sur le formulaire, avisant les OAD de recommander au sportif de se soumettre à un examen médical complet. C'était le cas en Espagne, au Portugal et en Suisse, mais pas dans d'autres laboratoires. Une personne présentant des taux élevés de gonadotrophine chorionique humaine (hCG) pouvait avoir une tumeur testiculaire, et ce type de tumeur se développait très rapidement. Au cours de la dernière année, il y avait eu deux cas dans le football : l'un en Australie touchant un jeune homme de 17 ans et l'autre touchant un joueur suisse. Si personne n'agissait, les conséquences pouvaient être graves. Il lançait un appel à la vigilance, puisque plusieurs administrateurs qui géraient les résultats d'analyses anormaux pouvaient parfois mal interpréter les données médicales.

Concernant le profil biologique du sportif, le choix de la terminologie (passeport ou profil) pouvait être discuté; ce détail n'était pas crucial. La FIFA appuyait fermement le PBA et souhaitait développer un partenariat solide avec l'AMA. L'année précédente, la FIFA avait réalisé le premier projet pilote lors d'un championnat au Japon. Elle y avait effectué des contrôles inopinés auprès des équipes participantes, notamment le FC Barcelona, le FC Santos (du Brésil) et l'équipe Monterrey (du Mexique). Selon la FIFA, les joueurs avaient très bien accueilli l'idée, ils avaient participé au processus qui avait duré environ deux heures. Le système était viable et très important pour l'avenir. On avait obtenu les premiers résultats. Les laboratoires pouvaient examiner les données longitudinales; en somme, il y avait des empreintes liées aux paramètres hématologiques et sanguins (profil stéroïdien) et enfin aux hormones (profil endocrinien). On pouvait donc combiner ces données pour détecter les manipulations potentielles et si tel était le cas, on pouvait inscrire les sportifs dans les groupes cibles et les suivre de près. Il dit qu'il avait l'accord de plusieurs ligues majeures dans le monde, notamment l'Espagne, et que la FIFA négociait actuellement avec la ligue de Première division d'Angleterre, la ligue du Brésil et celle du Mexique. En outre, la première ligue d'Italie était prête à réaliser des contrôles auprès des joueurs. Avant longtemps, la FIFA pourrait acquérir beaucoup d'expérience et inscrire des milliers de sportifs dans le système. Il croyait que c'était la voie à suivre pour l'avenir. Cette mesure serait efficace et dissuasive. Il dit qu'il aimerait collaborer avec les départements Médical et Science de l'AMA pour élaborer les prochaines étapes. Ce projet d'envergure était très important, mais la FIFA disposait de la logistique et de l'infrastructure pour le concrétiser. Il ajoute que le Japon, la J-League et l'Association de football du Japon appuyaient fortement la FIFA.

LE PROFESSEUR GERRARD souhaitait bonne chance au groupe d'experts pour ses travaux sur les AUT. Il reprend les propos du professeur Dvorak sur les rapports des résultats de pathologies (maladies). En tant qu'ancien athlète olympique et professeur en médecine du sport avec 30 années d'expérience dans le domaine, ce sujet le touchait beaucoup. Il dit que l'AMA avait une obligation morale de rapporter tout résultat de pathologie (maladie) et que ces résultats devaient être communiqués au sportif

directement. Il croyait qu'une simple clause sur un formulaire demandant à une organisation d'informer un sportif, x, y ou z, était insuffisante. Son collègue avait parlé de la gonadotrophine chorionique humaine (hCG) et des signes précurseurs de tumeur testiculaire chez les sportifs masculins; de même, des femmes pouvaient parfois présenter des signes de tumeurs sécrétrices de testostérone ou de syndrome des ovaires polykystiques. Ces pathologies devaient être détectées tôt, et c'était parfois dans le cadre d'un processus de contrôle du dopage que cela se faisait. Il croyait fermement au sens de l'éthique et à l'obligation morale de l'AMA de rapporter ces résultats directement aux sportifs.

Son autre commentaire se rapportait au PBA, particulièrement au plaidoyer au niveau régional voulant que peu de laboratoires non accrédités par l'AMA procédaient à des dépistages sanguins. Les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande étaient ouverts à l'idée que des laboratoires non accrédités par l'AMA entreprennent de tels tests, mais se demandaient pourquoi les laboratoires qui réalisaient quotidiennement des tests médico-légaux importants en conformité avec des normes internationales très rigoureuses devaient se soumettre à une foule d'épreuves pour se conformer aux critères de l'EQAS de l'AMA. Il comprenait que l'AMA veuille établir des normes rigoureuses, mais il croyait qu'il existait d'excellents laboratoires de pathologie dans le monde. Ces laboratoires faisaient des analyses pour des patients et s'occupaient de leur santé en plus d'être très bien outillés et qualifiés pour réaliser de telles analyses. Il demandait donc à la direction de l'AMA de trouver des moyens pour combler la pénurie de laboratoires. Il savait qu'un petit nombre de laboratoires non accrédités par l'AMA avaient fait une demande pour devenir accrédités. Une région comme l'Océanie pouvait avoir du mal à respecter le délai de 24 à 36 heures pour les analyses de sang. Tels étaient ses commentaires.

MME SCOTT dit que sa question touchait le PBA. Tout le monde savait que cet outil était très efficace et sophistiqué et permettait de débusquer les tricheurs. Plusieurs organisations et fédérations l'utilisaient. Sa question ne se voulait pas une critique; elle voulait savoir pourquoi l'AMA ne démasquait pas plus de tricheurs à l'aide du PBA. À ce jour, seuls deux sportifs avaient été condamnés et sanctionnés à l'aide du PBA et du profilage hématologique. Elle se demandait si les tricheurs étaient sophistiqués à un point tel que l'AMA ne puisse les débusquer.

En tant que président du Comité Santé, médecine et recherche, LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il se devait de commenter le point important sur les rapports de pathologies dans le cadre d'analyses antidopage. Il était tout à fait d'accord avec les propos de ses collègues; il croyait que l'AMA manquerait de professionnalisme et d'éthique médicale si elle ne faisait pas part d'une condition pathologique à un individu; l'AMA devait le faire. Il avait soulevé cette question la veille à la réunion du Comité exécutif et avait cité le même cas en exemple (soit celui du jeune homme dont le taux de hCG était élevé, signes précurseurs d'une maladie sérieuse). Cette question devait être évaluée de près et les intervenants du milieu de l'antidopage devaient bien comprendre que cette responsabilité devait être assumée d'une façon ou d'une autre. L'information devait être transmise directement au sportif. Le seul problème qu'il entrevoyait était le suivant : si le sportif concerné était un mineur, qui devait-on prévenir et comment devait-on procéder? On devait aussi se pencher sur cette autre question d'ordre éthique. La responsabilité de base de l'AMA était on ne peut plus claire : l'AMA devait communiquer les résultats de pathologie.

LE DR PASCUAL se prononce sur la question des résultats de pathologies. Si on parlait de substances inscrites sur la Liste des interdictions, soumises à des analyses urinaires – comme la gonadotrophine chorionique humaine (hCG) – les laboratoires ne pourraient rapporter les résultats directement aux sportifs, puisqu'ils ne savaient pas à qui appartenait l'échantillon. Ils rapporteraient toujours les résultats aux FI. C'était une question de protection des renseignements personnels. Il était d'accord avec le fait qu'il fallait rapporter toute pathologie détectée. En parlant du rapport du Dr Vernec, il n'avait pas tout à fait compris un point en particulier. Si une pathologie était détectée dans une

substance ou un paramètre non supervisé par les laboratoires et que cette substance - ou ce paramètre - faisait partie du PBA, les laboratoires évaluaient la substance et faisaient un rapport dans ADAMS afin que les experts puissent y accéder. Quels étaient les autres paramètres? S'ils n'étaient pas rapportés, les laboratoires ne devaient pas les superviser. Les laboratoires n'avaient pas le droit d'obtenir plus d'informations que nécessaire sur les échantillons. Il ne comprenait pas quels étaient les autres paramètres.

LE DR VERNEC répond au commentaire sur le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. Comme le professeur Dvorak l'avait dit, il s'agissait d'un problème important en société. Il aimerait dire que tout pouvait se régler dans le milieu sportif, mais dans la réalité, on constatait une épidémie de diagnostics pour cette condition. Plusieurs associations de psychiatrie et d'autres associations dans le monde reconnaissaient la maladie, mais il n'existait aucune analyse sanguine (ou tout autre type d'analyse) pouvant déterminer qu'une personne souffrait de cette maladie. C'était ce qui expliquait la complexité de cette situation. Le document médical avait été révisé au cours de la dernière année par plusieurs experts du monde entier. Il dit qu'il surveillerait cette situation de près, puisqu'il s'agissait d'une question difficile et controversée.

Il dit qu'il y avait eu plusieurs commentaires sur le rapport des pathologies. Il était d'accord avec la majorité d'entre eux. La situation préoccupait l'AMA. Il réitérait que le système antidopage et des contrôles étaient conçus d'une certaine façon et qu'il pouvait y avoir des lacunes. Il fallait suivre la situation de près. Personne ne pouvait nier que l'AMA avait une obligation morale et éthique de rapporter de façon appropriée les informations aux sportifs. Il dit que l'AMA consulterait plusieurs experts et conseillers au cours des prochains mois, afin de trouver une manière de composer avec cette situation.

En réponse au commentaire du Dr Pascual, il dit que la question avait été soulevée lorsqu'il avait été question des leucocytes (globules blancs). Les analyses actuelles n'en tenaient pas compte. Les leucocytes faisaient partie de la formule sanguine, mais on avait fini par ne plus trop s'en préoccuper. C'était pourquoi l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) avait soulevé la question. Dans la réalité, aucun médecin dans le milieu ne s'était penché sur cette question. Sans entrer dans une foule de détails complexes, il explique qu'on pouvait possiblement recalibrer le système de sorte que les globules blancs ne soient jamais calculés; à l'heure actuelle, ils étaient calculés. En règle générale, la plupart des autres substances - le cortisol ou la hCG - étaient analysées par les laboratoires de l'AMA.

Il félicitait la FIFA pour ses travaux sur le profilage longitudinal au cours de la dernière année et confirmait que les départements Médical et Science de l'AMA étaient enthousiastes à l'idée de collaborer avec la FIFA et de voir tous ses projets.

Il dit au professeur Gerrard que l'approbation de laboratoires pour le PBA était complexe. On avait noté des besoins et c'était pourquoi le département Science avait conçu le critère spécifique. En réalité, il n'y avait pas beaucoup de laboratoires qui souhaitaient obtenir l'approbation EQAS de l'AMA, parce que ce processus était complexe. L'AMA devait tenir compte de sa réalité; même s'il existait plusieurs laboratoires cliniques et médico-légaux hautement qualifiés, ces derniers n'étaient pas assujettis aux mêmes attaques que les laboratoires antidopage. Lors d'une réunion récente, l'UCI avait proposé d'éviter de recourir aux laboratoires cliniques, à cause de la teneur très technique et spécifique des données présentées devant les tribunaux. Il dit que l'AMA ne demandait pas mieux que de trouver une solution pour réduire les coûts et simplifier le processus, surtout pour une région comme l'Océanie. À titre de mesure, l'AMA pouvait peut-être augmenter les délais de 36 à 72 heures. Il confirme que l'AMA examinerait cette question sous tous ses angles.

Il poursuit en disant que, la veille, Mme Scott avait posé d'excellentes questions et l'encourageait à se prononcer. Cette dernière avait demandé pourquoi l'AMA ne démasquait pas plus de tricheurs. Il était difficile d'obtenir un constat de violation d'une règle antidopage, particulièrement lorsque le résultat de l'analyse n'était pas un simple résultat positif. Le système du passeport impliquait du profilage longitudinal, puis un

déclencheur. C'était l'étape 1. Il fallait ensuite passer à l'étape 2, ce qui impliquait l'évaluation d'experts – laquelle penchait toujours pour le sportif. Dans le milieu de l'antidopage – comme les membres le savaient – l'AMA n'aimait pas se trouver devant des cas de faux positif. C'était ce qui expliquait cette difficulté. Ceci étant dit, il rappelle que quatre cas – et non deux – avaient été sanctionnés directement dans le cadre du passeport. Il y avait aussi eu un autre cas deux semaines auparavant où un marathonien avait été démasqué par l'IAAF et le Portugal puis sanctionné en fonction du passeport seulement. Les cas commençaient à poindre. En outre, l'UCI avait décrit plusieurs cas où elle avait ciblé des sportifs en fonction d'informations du PBA. Le Dr Zorzolo avait aussi décrit une douzaine d'autres cas lors de récentes réunions. Il ajoute qu'il ne fallait pas négliger l'aspect dissuasif du passeport. Il croyait qu'il devenait de plus en plus complexe pour un sportif de s'entourer d'experts pouvant l'aider à tricher et à contourner le système. Ce n'était pas impossible, mais de plus en plus difficile. Il croyait que l'effet dissuasif du PBA était important. Il aurait voulu présenter des études sur le sujet, mais il n'était pas en mesure de le faire à l'heure actuelle. Selon lui, le PBA était un outil efficace et prometteur et le serait encore plus dans les années à venir, surtout lorsque les recherches à cet égard se multiplieraient.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le
Passeport biologique de l'Athlète.

9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. KEMP dit qu'il fournirait un bref compte-rendu sur ADAMS. Il dit qu'il y avait eu de longues discussions sur la protection et la confidentialité des données. Il concentrerait donc sa présentation sur les dernières améliorations apportées à ADAMS et sur les améliorations prévues dans les mois à venir. À la dernière réunion, la priorité en matière de développement d'ADAMS était d'apporter les améliorations au module sur la localisation et de le rendre plus efficace et convivial. Il était heureux de rapporter que l'opération avait été un succès. Depuis son lancement en novembre 2011, l'AMA avait reçu beaucoup de commentaires positifs. Le système comprenait désormais 12 langues, il était plus intuitif, il offrait des options de voyage (déplacements), un carnet d'adresses plus intuitif permettant de sélectionner d'anciennes locations. L'AMA continuait de recueillir les commentaires des sportifs utilisateurs et des OAD afin d'améliorer le système. À la lumière de ces commentaires, d'autres améliorations seraient apportées dans les mois à venir.

Concernant l'adoption et l'utilisation d'ADAMS, il dit que quelque 77 FI et 70 ONAD et ORAD utilisaient ADAMS. Tous les laboratoires accrédités par l'AMA étaient tenus de l'utiliser pour transmettre leurs résultats anormaux ou négatifs; depuis janvier, ils devaient aussi rapporter les résultats négatifs, mesure qui aidait l'AMA à améliorer ses statistiques. Il dit qu'ADAMS fournirait à l'AMA un portrait global détaillé des résultats positifs à l'échelle mondiale et des activités de contrôle en conséquence des résultats négatifs dans le système. Chaque résultat négatif dans le système représentait un contrôle réalisé. On pourrait savoir qui avait réalisé le contrôle. Le système comportait près de 300 000 résultats d'analyses et plus de 150 000 profils de sportifs. On disposait donc d'informations associées à un sportif, notamment des informations sur la localisation, les AUT ou les contrôles. On pourrait s'en servir ou les partager avec d'autres OAD afin d'améliorer l'efficacité de la planification des contrôles entre les agences. L'AMA comptait ajouter d'autres langues dans le système, outre les 12 langues actuelles, et ce, en recourant aux services de différentes agences.

Concernant les priorités à venir pour ADAMS, il dit que l'AMA avait reçu plus de 700 suggestions d'améliorations par rapport à ADAMS. L'AMA les avait conservées. Il était important de les classer par ordre de priorité puisque l'AMA ne pouvait pas les traiter toutes en même temps. L'AMA comptait ajouter des fonctionnalités utiles au système. Le

Dr Vernec avait parlé de modifications au PBA. Parmi les plus importantes, l'incorporation dans le système du modèle adaptatif à l'aide du logiciel du passeport rendrait l'outil plus efficace et permettrait d'alerter les OAD en cas de profils suspects ou anormaux. Lorsque les nouveaux résultats du passeport provenant des laboratoires étaient entrés dans le système et étaient associés à un sportif en particulier, ils étaient ajoutés au profil longitudinal. En présence de cas douteux, on pouvait alerter les OAD et l'AMA pouvait accélérer le processus afin réaliser des contrôles ciblés. Ou elle pouvait dire à une OAD de surveiller de près tel ou tel sportif. En outre, cela permettrait de mieux répartir les ressources. L'AMA croyait que cette intégration était importante. Elle améliorerait la capacité des ONAD de poursuivre un programme du passeport; cette fonctionnalité dans ADAMS se limitait à ce jour aux FI. Parmi les autres priorités, l'automatisation de la conservation des données. Le Standard international pour la protection des renseignements personnels comportait une annexe sur le type d'informations pouvant être conservées et la durée de la conservation. Les organisations n'utilisant pas ADAMS devaient trouver des moyens de se conformer avec le Standard de façon manuelle, en révisant les documents et en les supprimant au moment prévu. Ces mesures nécessiteraient énormément de ressources. L'AMA comptait automatiser la conservation des données pour les utilisateurs d'ADAMS. Cette mesure assurait une conformité au Standard.

Parmi les autres améliorations, il espérait que le profilage des résultats d'analyse anormaux soit étendu. Cela se faisait en deux volets : d'abord en prenant les données négatives rapportées dans ADAMS et en tentant de les comprendre (rapports dans ADAMS, activités de contrôle, identification des lacunes, amélioration du processus); et ensuite, en identifiant dans le temps les profils renfermant des résultats d'analyse anormaux afin d'évaluer les tendances qui pourraient améliorer les politiques antidopage à long terme.

Il parle d'une autre priorité, à savoir l'incorporation dans ADAMS du module stéroïdien du PBA. Comme le Dr Vernec l'avait dit, les travaux à ce niveau se poursuivaient, et l'AMA souhaitait que l'infrastructure soit mise en place d'avance afin d'éviter les délais.

Maintenant que l'AMA avait complété la première phase d'améliorations du module sur la localisation, elle était enthousiaste de lancer une application mobile qui permettrait aux sportifs de mettre à jour les informations sur leur localisation lorsqu'ils étaient en déplacement ou loin de leur ordinateur personnel. L'AMA avait discuté avec l'ONAD des Pays-Bas à propos de son système – qui n'utilisait pas ADAMS; L'Agence antidopage suisse avait également lancé un système qui n'utilisait pas ADAMS. L'AMA était pressée de voir comment de telles technologies pouvaient s'appliquer dans ADAMS de façon sécuritaire, efficace et économique. Il espérait être en mesure de fournir plus d'informations à ce sujet dans les mois à venir. Enfin, il dit qu'il y avait eu des discussions sur la nécessité de moderniser ou de numériser le processus de prélèvement des échantillons. L'AMA avait fait des recherches dans ce secteur et elle tentait de préparer ADAMS de sorte que les prélèvements faits sur le terrain – au moyen d'un iPad, d'un PC ou de tout autre dispositif électronique – puissent être communiqués dans ADAMS, accélérant ainsi le processus de contrôle du dopage, depuis le prélèvement des échantillons jusqu'à la transmission des informations aux OAD et aux laboratoires. Tous bénéficieraient d'une telle mesure, qui serait non seulement efficace, mais également moins coûteuse. En conclusion, il dit que cela constituait le portrait global des activités actuelles et à venir par rapport à ADAMS.

LE DR SCHAMASCH mentionne l'excellente collaboration entre le CIO et l'AMA dans le dossier ADAMS dans le cadre des Jeux olympiques. Il y avait eu plusieurs réunions à ce sujet et on avait vérifié la situation avec les CNO qui n'utilisaient pas ADAMS.

Il était heureux que M. Kemp parle de la collaboration de l'AMA avec l'ONAD des Pays-Bas; celle-ci avait développé une application mobile permettant d'alerter les sportifs qui omettaient de communiquer les informations sur leur localisation. Cette initiative était importante, puisque les sportifs faisaient face à un manquement à l'obligation de

transmettre des informations sur la localisation à cause d'un oubli. Une telle application mobile les aiderait à cet égard.

MME BOKEL se demandait quelles étaient les priorités présentées à l'écran et si elles étaient dans l'ordre? Si oui, y avait-il un échéancier? Les coûts et les délais pour la mise en place avaient-ils été évalués? Pour appuyer les propos du Dr Schamasch, elle dit remarquer qu'il y avait beaucoup d'appareils iPad autour de la table et savait que plusieurs sportifs aimeraient utiliser un appareil iPad ou un téléphone mobile pour transmettre leurs informations sur la localisation. Elle croyait que cela devait constituer une priorité.

M. KEMP remercie le Dr Schamasch pour son soutien. L'AMA continuerait de fournir son soutien habituel aujourd'hui et dans les mois à venir pour les Jeux olympiques. Il était tout à fait d'accord avec l'idée d'implanter l'application; cela était nécessaire. En réponse à Mme Bokel, il dit que ce point était prioritaire, mais que toute priorité à l'AMA était prioritaire. Cependant, quand on parlait de technologie et de TI, l'AMA avait certaines limites au niveau des coûts d'implantation et de l'expertise. Comme il l'avait expliqué, l'AMA avait reçu quelque 700 suggestions des partenaires. Il espérait que les développeurs d'ADAMS seraient en mesure de composer avec plusieurs tâches à la fois afin que l'AMA n'ait pas à compléter une tâche avant de passer à une autre. Mais, essentiellement, il fallait bien faire les choses et se concentrer sur une tâche avant d'en amorcer une autre. Concernant l'application mobile, il dit que deux facteurs pouvaient en retarder l'implantation. Le premier étant les coûts. Les coûts initiaux d'implantation du fournisseur avoisinaient le demi-million. L'AMA devait donc se pencher sur cet aspect et faire preuve de prudence avant de prendre sa décision. Pour assurer l'efficacité d'une application, les échanges et le partage d'informations devaient se faire dans les deux sens. À titre d'exemple, il dit que si un sportif était en déplacement et souhaitait modifier ses informations sur la localisation, il devait connaître les informations initiales. Celles-ci devaient être transmises sur son appareil mobile depuis ADAMS. Ceci soulevait une question de protection des données. L'AMA tenait à s'assurer que le processus de transmission des informations à un appareil mobile soit entièrement sécuritaire afin de protéger les renseignements personnels. L'AMA était consciente de cette réalité.

MME BOKEL demandait s'il y avait une différence entre des données sur un téléphone mobile et celles sur un ordinateur.

M. KEMP répond qu'un téléphone mobile ne permettrait pas de voir toutes les informations disponibles sur un PC (par exemple, le calendrier trimestriel ou le calendrier mensuel). Le sportif devrait donc sélectionner des informations spécifiques avant de les transmettre à son téléphone mobile. L'application n'offrait pas la pleine fonctionnalité. En outre, les problèmes qui se posaient avec un PC seraient pires avec un téléphone mobile.

En tant qu'ex-athlète, MME RUGGIERO dit qu'elle avait eu l'occasion d'utiliser l'application mobile. De la perspective d'un sportif, elle ne pouvait insister assez sur son aspect pratique. Elle comprenait qu'il puisse y avoir des problèmes de confidentialité et que les sportifs ne puissent pas accéder à certaines informations antérieures. Cependant, la responsabilité du téléchargement instantané de données pèserait sur les sportifs. Si cette application facilitait les choses – tous les sportifs avaient accès à un téléphone mobile – cela devait être prioritaire.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

10. Départements – Activités

– 10.1 Science

10.1.1 Rapport du président de Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère au rapport du point 10.1.2 à l'ordre du jour; il souhaitait commenter un ou deux points. Concernant le document 5.1.1 – préparé après le rapport – il dit qu'il y avait eu des discussions (comme l'indiquait le deuxième paragraphe) sur la tenue d'un séminaire ou d'un symposium sur le dopage génétique à Beijing, en Chine. Il était heureux d'informer les membres que M. Jiang, le Dr Rabin et lui-même confirmaient que les hôtes chinois allaient organiser ce symposium en avril, mai, octobre ou novembre prochain; la date n'était pas encore définie. Il remerciait donc M. Jiang pour son soutien et sa collaboration dans ce projet. Ce séminaire était important, parce que dix ans auparavant – au moment de sa fondation - l'AMA avait identifié le dopage génétique comme menace imminente sérieuse. À l'époque, l'AMA n'avait aucune preuve de dopage génétique, mais la science avait fait des progrès depuis et avait constaté une augmentation des risques à cet égard. De plus en plus de troubles pouvaient être traités au moyen de la thérapie génétique. Parmi les dernières réussites spectaculaires, on avait identifié une maladie très rare chez les enfants nés avec des troubles graves de la vue ou atteints de cécité; aujourd'hui, le fait d'avoir identifié cette maladie génétique permettait aux patients de recouvrer la vue. Il s'agissait là d'un bel exemple des progrès réalisés dans le domaine de la génétique. En revanche, il y avait aussi des inconvénients à ces progrès, notamment une diffusion de vastes informations pouvant être utilisées à mauvais escient. On avait suivi la situation au fil des ans. L'AMA avait organisé un symposium à New York en 2002, à Stockholm en 2005 et à Saint-Pétersbourg en 2008. La science avait fait des progrès et l'AMA disposait des connaissances scientifiques de base permettant de développer des méthodes pour identifier le dopage génétique. Ces avancées s'étaient faites entre 2008 et 2012. Il croyait que le moment était venu de tenir un autre symposium l'année suivante. Il remerciait à nouveau M. Jiang d'accueillir le symposium.

Concernant le point 5.4, il dit que l'AMA était heureuse d'avoir l'occasion de présenter certaines connaissances scientifiques dans une publication prestigieuse. Il ajoute qu'il ne fallait pas demeurer passif pour autant. Il tenait à dire qu'il rédigerait un chapitre intitulé « Un demi-siècle de défis » (*Half a century of challenges*). Même s'il n'était pas membre du personnel, il était impliqué dans le milieu depuis 40 ans et croyait que son expérience pouvait s'avérer bénéfique pour cette publication.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du
Comité Santé, médecine et recherche.

10.1.2 Science

LE DR RABIN tenait à souligner deux points additionnels dans son rapport. Il dit qu'il fournirait au Conseil de fondation un compte rendu des relations de l'AMA avec l'industrie, relations qui étaient fructueuses et efficaces. L'AMA avait désormais accès à plus d'informations de l'industrie. En outre, des compagnies l'approchaient spontanément pour lui faire part d'informations sur les substances ou les médicaments au potentiel dopant. Au moment d'amorcer ce processus plusieurs années auparavant, l'AMA avait souhaité ce type d'échanges, soit : créer un partenariat avec l'industrie, identifier des médicaments au potentiel dopant, développer des méthodes précoces de détection de ces substances avant leur entrée sur le marché et avant que les sportifs ne l'utilisent aux fins de dopage. Ces échanges s'intensifieraient avec le symposium de Paris en novembre 2012, organisé en conjonction avec l'AMA, le Conseil de l'Europe et le ministère français des Sports et avec le soutien de l'UNESCO. Cet événement ferait la promotion du modèle

de collaboration entre l'industrie et le milieu de l'antidopage – particulièrement l'AMA. Il remerciait le Conseil de l'Europe et le ministère français des Sports pour leur coopération dans la préparation de cette importante conférence.

Il informe les membres du Conseil de fondation que le projet de Liste des interdictions 2013 avait été diffusé le 7 mai aux fins de consultation. La période de consultation s'étendrait jusqu'au 9 juillet. Pour la première fois cette année, l'AMA avait utilisé la plateforme conçue pour le processus de révision du Code – WADACONNECT – et espérait recueillir des commentaires afin de les soumettre aux membres du Comité Liste dans le cadre du processus de consultation et de révision du projet de Liste 2013. Il encourageait donc les membres à soumettre leurs commentaires par l'entremise de WADACONNECT. L'AMA et le Comité Liste les évalueraient attentivement en août 2012.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie le Dr Rabin d'avoir parlé du symposium qui se tiendrait à Paris en novembre, avec la participation de l'industrie pharmaceutique. Elle souligne le concept à la base de cette importante conférence. L'objectif de la conférence n'était pas de rédiger des règles, mais de favoriser la collaboration volontaire avec les partenaires pertinents et importants. Ses attentes par rapport au symposium étaient élevées. Du même coup, elle souhaitait solliciter la participation des autorités publiques sur place, particulièrement de l'Europe, afin de s'assurer de la réussite de l'événement. Elle s'adressait non seulement aux ministres du Sport, mais aussi aux ministres de la Santé et à ceux responsables des dossiers avec l'industrie. L'événement était prometteur. Elle remerciait les personnes concernées pour leur collaboration.

M. FOKS fait un commentaire sur le projet de Liste des interdictions 2013. Il dit que la Liste constituait la pierre angulaire de la lutte contre le dopage dans le sport et que le projet de Liste présenté aujourd'hui méritait une attention particulière. Seule une diffusion de la Liste en temps opportun permettrait des consultations efficaces. Même si l'Europe comprenait les délais occasionnés par les Jeux olympiques, on demandait à l'AMA de diffuser le projet de Liste plus tôt, de préférence avant le 22 août 2012.

LE DR RABIN remercie les membres pour leurs interventions. Il dit que chaque année, il y avait différentes phases de consultation et de préparation de la Liste. Il restait plus de deux mois de consultation pour la Liste; cela laissait suffisamment de temps aux gouvernements, au Mouvement sportif et aux intervenants concernés pour soumettre leurs commentaires. Habituellement, en août, le Comité Liste et le Comité Santé, médecine et recherche révisaient la Liste – ce n'était pas nécessaire de synchroniser ces deux révisions pour qu'elles soient efficaces. À la suite de ces révisions, il restait très peu de temps avant la réunion du Comité exécutif. Les comités concernés et la direction de l'AMA faisaient l'impossible pour diffuser le projet de Liste le plus tôt possible; on faisait parfois des ajustements de dernière minute avant de la faire traduire et de la diffuser aux membres. Tout ce processus prenait du temps. L'AMA laissait le maximum de temps possible aux membres pour consulter ce document avant la réunion du Comité exécutif, mais elle dépendait du Comité Liste et du Comité Santé, médecine et recherche.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

10.1.3 Projet de Liste des interdictions 2013

Point inclus dans le rapport précédent.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Liste des interdictions 2013.

– 10.2 Médical

LE DR VERNEC parle de la vérification des AUT. Depuis les modifications faites à la Liste en 2010 (bêta-agonistes), il y avait eu une baisse significative du nombre d'AUT

pour l'asthme et de demandes générales d'AUT dans le système. À un certain moment, près de 70% des demandes d'AUT étaient pour des médicaments pour traiter l'asthme, surtout des bêta-agonistes. Grâce aux conseils éclairés du Comité Liste et du département Science, qui avaient établi des niveaux seuils pour le salbutamol, le salmeterol et, en 2012, le formotérol – médicament très populaire – on avait réussi à réduire le fardeau des sportifs et des OAD et à ménager les ressources, sans pour autant nuire à la lutte contre le dopage dans le sport.

Il dit que l'AMA continuait de mettre à jour les informations médicales pour soutenir les comités pour l'AUT (CAUT). Au cours de la dernière année, il y avait eu des changements importants au document sur l'insuffisance androgénique, où il n'était plus question de taux minimaux de testostérone, mais de critères spécifiques et de la preuve d'une dysfonction organique. Ce document avait clarifié plusieurs points. L'AMA continuait de réviser ces documents régulièrement.

Parmi les autres changements qui aideraient les sportifs et les OAD, l'augmentation de la durée recommandée. Dans les cas nettement définis – par exemple, un individu qui souffre de diabète depuis l'âge de sept ans et qui possède toute la documentation pertinente – on avait prolongé la durée de l'AUT.

Une autre question importante soulevée par l'un des partenaires dans le contexte du PBA : le rapport des résultats de pathologies. De toute évidence, la santé des sportifs était une préoccupation de premier ordre pour l'AMA. Néanmoins, il fallait réaliser que le système des contrôles avait été établi en tant que système de contrôle antidopage et non en tant que système d'examen médical. L'AMA encourageait donc les sportifs à se soumettre à des examens médicaux réguliers; ils ne devaient pas se fier aux résultats des tests de dopage. Lors des analyses antidopage, on avait toutefois réalisé que certains résultats pouvaient afficher des pathologies. L'AMA évaluait actuellement les moyens de rapporter ces pathologies. Dans le module hématologique (pour les globules rouges) des nouvelles Lignes directrices pour le PBA, on avait établi un système précis où les experts en hématologie devaient cocher une case. Ce faisant, on devait continuer de cibler les contrôles ou le dopage potentiel. Si on soupçonnait une pathologie, on l'indiquait sur le formulaire et on transmettait l'information aux OAD, qui devaient la transmettre à leur tour aux sportifs dans les plus brefs délais. Dans certains secteurs, c'était plus complexe, notamment dans le cas des globules blancs. Mais il était possible de les analyser. La question préoccupante était de savoir comment il fallait transmettre les informations aux sportifs, en cas de pathologie. De toute évidence, l'éthique voulait que l'AMA rapporte ces résultats si la situation semblait inquiétante. On s'interrogeait sur la façon de faire; le mécanisme n'était pas tout à fait clair. À l'heure actuelle, l'AMA s'entretenait avec des médecins, des experts des laboratoires et surtout des experts en droit de la santé afin d'évaluer cette question complexe aux multiples volets (accès, confidentialité, instruments, etc.). Il dit que l'AMA continuerait de se pencher sur ce point et fournirait un rapport dans les mois à venir.

DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

– 10.3 Éducation

10.3.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. WARD dit que le Comité Éducation avait tenu sa réunion les 26 et 27 avril à Montréal pour discuter des programmes éducatifs actuels et futurs de l'AMA. À titre de président, il dit qu'il était très satisfait des commentaires fournis par le Comité Éducation. Il souhaitait souligner les principales recommandations formulées lors de la réunion. Concernant les ressources en éducation, le Comité Éducation avait noté la nécessité

d'obtenir des conseils pour s'assurer que tout le matériel d'éducation soit accessible aux personnes avec un handicap. Il avait été recommandé que le département intègre dans son budget des dispositions pour la traduction des ressources, que l'AMA continue d'offrir gratuitement des outils d'éducation et de sensibilisation et qu'elle forme de nouveaux partenariats pour le développement et la mise en place de programmes d'éducation. Le Comité Éducation appuyait le département dans le développement de ressources en ligne destinées aux parents et cherchait des moyens pour rejoindre les écoles, notamment en créant une section spéciale à leur intention sur le site Web de l'AMA.

En outre, le Comité Éducation avait approuvé le projet du département de remanier les lignes directrices pour les programmes d'éducation et de sensibilisation. Le comité avait aussi discuté des symposiums d'éducation et avait approuvé le projet de reprendre le symposium régional en 2013. Il recommandait de tenir ce symposium en Amérique latine, étant donné que trois événements sportifs d'envergure se tiendraient dans cette région dans les années à venir, soit la Coupe du monde de la FIFA en 2014, ainsi que les Jeux olympiques et paralympiques d'été en 2016.

Le Comité Éducation s'était aussi penché sur la disposition en matière d'éducation inscrite dans le Code et avait convenu de fournir des commentaires et recommandations afin de réviser cette disposition. Le comité avait passé en revue les outils de marketing et avait recommandé de présenter une journée internationale Franc Jeu pour promouvoir l'éducation antidopage. Le comité avait aussi recommandé de développer un programme permettant aux écoles de devenir des écoles Franc Jeu.

Concernant les bourses pour la recherche en sciences sociales, le comité avait convenu de recommander au Comité Finance et Administration de l'AMA d'augmenter le budget pour cette rubrique à 400 000 \$ US. On avait fixé cette somme à 600 000 \$ US dans le plan quinquennal 2013 du programme de bourses pour la recherche en sciences sociales.

Concernant les priorités du programme de bourses pour la recherche en sciences sociales, le comité avait recommandé de maintenir les priorités actuelles. Le comité proposait également de demander au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA d'étendre les domaines de recherche afin d'inclure les recherches en gestion, en économie et en droit. La veille, le Comité exécutif avait approuvé le financement de huit projets recommandés par le Comité Éducation. Ce financement s'élevait à 209 901 \$ US.

Les secteurs nécessitant de la recherche additionnelle comprenaient des appels d'offres pour un projet de recherche ciblée et la traduction du matériel d'éducation par les organisations internationales. Le Comité Éducation avait aussi indiqué que la recherche ciblée pouvait être utilisée pour cibler certains pays ou certaines régions afin d'obtenir plus de données et d'informations. Concernant la volonté d'augmenter la représentation régionale en matière de recherche en sciences sociales, le comité avait noté une nécessité de déployer plus d'efforts pour promouvoir la recherche en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il avait donc proposé de diffuser les appels d'offres en différentes langues, mais de continuer à accepter les demandes en anglais et en français seulement.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

10.3.2 Éducation

M. KOEHLER dit qu'il fournirait un compte rendu des activités clés du département Éducation. Il amorce son rapport en parlant des partenariats. Pour que l'éducation soit efficace, il faut plusieurs partenaires. Il souligne quatre ou cinq partenaires importants, autres que les ONAD et les FI, avec qui l'AMA collaborait au quotidien. L'un était le Conseil international pour l'éducation des entraîneurs (ICCE), avec qui l'AMA collaborait depuis trois ou quatre ans. Ce partenariat avait été formé dans l'optique de créer des

normes et un cadre global pour les entraîneurs. Depuis, d'autres organisations s'étaient greffées au groupe, dont l'ASOIF. Le CIO songeait à emboîter le pas. Les travaux permettaient d'intégrer pleinement l'éducation antidopage destinée aux entraîneurs. L'AMA avait accepté de collaborer avec ce groupe aux Jeux olympiques de Londres 2012. Le programme de sensibilisation de l'AMA aux Jeux ferait la promotion d'un centre pour les entraîneurs situé à Piccadilly Square et opéré par l'ICCE. L'AMA offrirait à chaque entraîneur une moitié d'épinglette; l'autre moitié leur serait remise à leur visite au centre pour les entraîneurs. Il invitait donc les membres, leurs pays et leurs FI à visiter ce centre, lieu d'échanges fertiles pour les entraîneurs. On y retrouverait aussi du matériel spécifique pour les entraîneurs.

L'AMA collaborait étroitement avec le CIO pour s'assurer que l'éducation antidopage soit intégrée aux activités de l'entourage du sportif. L'AMA sensibilisait l'entourage du sportif depuis plusieurs années; elle collaborait maintenant avec le CIO en partageant ses malettes éducatives de même que l'outil Entraîneurs Franc Jeu, et ce, afin que les deux organismes comprennent leurs ressources et méthodes respectives et évitent de créer les mêmes outils.

Il était heureux de rapporter que l'AMA avait signé un protocole d'entente avec OlympAfrica. Cette entente permettait à l'AMA de collaborer avec 19 centres d'entraînement en Afrique. L'objectif était d'informer et de sensibiliser les sportifs et les écoles. L'AMA comptait collaborer avec chaque centre afin de leur fournir des outils pour sensibiliser et informer les sportifs et les entraîneurs de la région.

En outre, l'AMA, en collaboration avec l'Agence antidopage de Chine (CHINADA), avait accepté d'organiser un symposium sur l'éducation en Asie. Il s'agissait d'une activité de suivi après l'événement de Johannesburg tenu l'année dernière. Le symposium aurait lieu les 17 et 18 octobre prochain. L'AMA enverrait des invitations à ses partenaires de l'Asie dans les semaines à venir.

L'AMA collaborait également avec l'UNESCO, qui avait développé un curriculum pour les écoles. L'AMA ferait d'ailleurs partie d'un groupe de travail afin de s'assurer que le volet antidopage soit bien représenté dans ce curriculum et aborde les problèmes dans le sport et l'antidopage.

Il souligne quelques projets, notamment Entraîneurs Franc Jeu, qui continuait de susciter beaucoup d'intérêt auprès des partenaires. Il s'agissait d'un outil d'apprentissage antidopage informatique destiné aux entraîneurs – disponible en ligne et sur CD-ROM. L'avantage de l'application Web était que l'AMA pouvait faire des suivis et connaître le nombre d'entraîneurs qui avaient utilisé l'outil. L'AMA comptait plus de 1 400 utilisateurs dans 145 pays et 71 sports. Sachant qu'elle disposait de toutes ces informations sur les entraîneurs et leur milieu, l'AMA avait cru important de les partager avec tous ses partenaires. En mars dernier, l'AMA avait envoyé une lettre à tous ses partenaires – FI, CIO, CIP, CNP et ONAD – leur demandant combien d'utilisateurs de leurs propres organismes s'en servaient. Si ce nombre était peu élevé, l'AMA les incitait à promouvoir l'outil au sein de leur réseau. Entraîneurs Franc Jeu avait reçu deux prix, celui de l'Association internationale d'apprentissage en ligne (AIAL) et un prix Davey pour sa capacité à offrir une éducation efficace par l'entremise de ses ressources en ligne. L'AMA continuait de promouvoir un autre programme, « Génération Franc Jeu », présenté à de nombreux événements et récemment en 2012 aux Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse. Il était ravi de signaler que ce programme, inclus dans le programme culturel et éducatif des Jeux olympiques de la Jeunesse, était celui qui, parmi les programmes offerts, avait reçu le plus de visites. L'AMA comptait lancer un modèle plus tard cette année afin que d'autres puissent l'utiliser et le mettre en place à l'échelle locale. Au cœur de ce programme, on retrouvait Défi Franc Jeu, un jeu de simulation informatique interactif qui sensibilisait les participants aux conséquences de leurs choix en matière de dopage. M. Koehler explique les composantes et le fonctionnement de ce jeu et rapporte qu'il avait remporté la médaille d'argent de l'*International Serious Play Organisation* en 2011, pour ses qualités d'apprentissage interactif auprès de la jeunesse.

Il souhaitait parler de deux nouvelles initiatives de l'AMA. Il avait déjà parlé aux membres de la nécessité de procéder à des évaluations. L'AMA avait toujours promu l'idée d'évaluer les outils éducatifs. En conséquence, l'AMA avait mandaté le professeur Barrie Houlihan de réaliser une étude sur les moyens les plus efficaces d'évaluer les programmes d'éducation. Bien que l'AMA en ait parlé abondamment, on n'avait jamais fourni d'outil. On avait évalué deux outils : l'un permettant d'évaluer les outils eux-mêmes, à savoir si ces outils rejoignaient les groupes cibles, et l'autre, permettant d'évaluer l'éducation à long terme. L'outil d'évaluation à long terme comportait trois étapes : l'évaluation primaire avec la mesure des attitudes, des croyances et des comportements; l'évaluation secondaire, avec la compréhension de l'information, la livraison des programmes, l'évaluation des services et des apprentissages et l'adaptation des programmes afin de s'assurer de leur efficacité à défaut de quoi on effectuait les changements requis. Enfin, après trois ou quatre années, on ferait une nouvelle évaluation pour voir les progrès, les apprentissages, et les changements sur le plan des valeurs (selon les résultats attendus). Il ajoute que cette information serait disponible sur le site Web de l'AMA la semaine suivante. On y présenterait un processus par étape permettant d'évaluer efficacement un programme d'éducation.

Un autre projet qui serait lancé la semaine suivante était la nouvelle bibliothèque en ligne. Il ne souhaitait pas faire la critique du site Web de l'AMA, mais dit que si des membres visitaient le site Web de l'AMA et du CIO, ils auraient de la difficulté à trouver un sujet tellement il y avait d'informations. Les partenaires avaient d'ailleurs émis quelques commentaires à ce sujet. Pour pallier cette situation, l'AMA avait créé la bibliothèque en ligne, elle l'avait présentée aux partenaires et mise à l'essai. Elle l'avait aussi partagée avec le CIO, qui envisageait de l'adopter. En somme, l'outil permettait aux utilisateurs de trouver les informations voulues efficacement. À titre d'exemple, il dit que les utilisateurs qui visitaient la bibliothèque en ligne pouvaient inscrire dans un champ qui ils étaient, de même que l'information qu'ils souhaitaient obtenir. L'outil proposait une liste déroulante de publics cibles et une autre liste de sujets pertinents (par ex., localisation des sportifs, AUT, ADAMS, etc.). L'utilisateur pouvait ensuite choisir une méthode (brochure, présentation, jeu, etc.) ou laisser ce champ libre. Auparavant, les utilisateurs devaient contacter l'AMA et se rendre sur le site FTP pour télécharger des données. Ce n'était plus le cas aujourd'hui. Toutes les informations étaient facilement accessibles et pouvaient être téléchargées directement. Les utilisateurs pouvaient également cliquer sur des informations, en prendre connaissance et voir si elles étaient pertinentes avant de les télécharger. À titre d'exemple, M. Koehler montre un modèle aux membres. L'outil proposait également des informations afférentes dignes d'intérêt. Cette option ressemblait à celle offerte sur le site d'Amazon. En outre, la bibliothèque permettait aux utilisateurs d'effectuer des recherches libres. S'ils souhaitaient en savoir plus sur les jeunes, ils n'avaient qu'à entrer le terme « jeunesse » et on leur proposerait toutes les ressources se rapportant aux jeunes sportifs. Il réitère que la bibliothèque en ligne serait lancée la semaine suivante et que tout le monde pourrait y accéder. L'AMA comptait développer cette initiative davantage.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

– 10.4 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER dit qu'il fournirait un compte rendu de la situation des ORAD. À ce jour, on comptait 15 ORAD chapeautant 119 pays du monde. Le programme continuait de porter fruits et d'aider les plus petits pays à développer leurs OAD. Plus de 95% des ORAD étaient conformes. Le 5% restant englobait des pays perturbés par une instabilité politique ou interne. Les partenaires de l'AMA contribuaient au succès de ce programme. L'AMA collaborait avec plusieurs ONAD pour la mise en place de programmes, la formation et l'éducation. Même si l'AMA obtenait le soutien des gouvernements, elle avait besoin de plus de ressources pour assurer l'efficacité du programme. L'AMA avait reçu le

soutien financier de l'Australie, pour aider l'ORAD d'Océanie, et le soutien du Canada pour l'ORAD des Caraïbes. Malheureusement, le Canada avait mis fin à ce soutien financier et l'AMA devait trouver un autre bureau pour la Barbade dans les Caraïbes. L'AMA cherchait donc un autre pays hôte. Si M. MacAdam disposait de fonds additionnels pour investir dans l'ORAD des Caraïbes, l'AMA les accepterait avec empressement. Il reconnaissait également le soutien du Japon, qui avait aidé toutes les ORAD d'Asie au cours des trois dernières années et qui avait fait une contribution additionnelle de 200 000 \$ US cette année pour aider les ORAD dans cette région. L'AMA avait aussi formé un partenariat avec la Norvège afin d'aider l'ORAD Afrique Zone V (Afrique de l'Est) à développer l'ORAD et les programmes régionaux.

Il tenait à mentionner les autres organisations régionales qui offraient leur soutien. L'AMA cherchait le plus de partenaires possible pour aider les régions à fonctionner efficacement. On avait beaucoup parlé des coûts rattachés à l'antidopage. Sur la diapositive, on pouvait constater qu'il y avait beaucoup de collaboration entre les ORAD, les FI et les organisations responsables de grandes manifestations sportives. Les ORAD n'exigeaient pas beaucoup de frais pour les contrôles et les FI se servaient de cet argent pour réaliser des contrôles dans les régions éloignées. C'était mutuellement avantageux : d'un côté, les FI réalisaient leurs tâches à moindres coûts et les ORAD continuaient d'acquérir de l'expérience sur le terrain. L'AMA collaborait aussi avec SportAccord pour s'assurer que les liens se tissaient et que les organisations internationales recouraient aux ORAD.

En janvier 2012, la deuxième Conférence des ORAD s'était tenue au Koweït, avec le soutien du Conseil olympique d'Asie qui avait couvert les frais d'hébergement et des repas pour l'événement. Les dossiers des membres renfermaient le rapport complet, mais il tenait quand même à souligner quelques points abordés à la conférence. L'un était de continuer à soutenir et à promouvoir les ORAD, parce que ces dernières avaient contribué au développement des régions. Les ORAD avaient demandé une reconnaissance officielle au sein du Code mondial antidopage de l'AMA; le Comité exécutif avait abordé cette question la veille. On avait aussi parlé de la nécessité cruciale pour les gouvernements et du Mouvement sportif de s'impliquer auprès des ORAD; ceux-ci devaient s'impliquer, faire la promotion des ORAD et les soutenir. On avait parlé de la volonté de créer un groupe de travail ad hoc pour les ORAD, chose qui avait été faite immédiatement après la conférence. Il insistait sur la question de disposer de personnel à temps plein dans les ORAD. Toutes les ORAD qui réussissaient disposaient de personnel à temps plein; cela contribuait à leur réussite. L'AMA continuerait d'aider les régions à cet égard. Il ajoute qu'il était important de poursuivre le partenariat avec SportAccord, les FI et les ONAD.

Il dit que l'AMA avait formé le groupe de travail ad hoc pour les ORAD, et que celui-ci avait formulé plusieurs recommandations. L'une, mentionnée par ses collègues d'Afrique, portait sur l'aide offerte par l'AMA au cours des deux dernières années pour financer certains contrôles hors compétition. L'AMA avait fourni gratuitement des analyses dans des laboratoires, mais avait toutefois coordonné les contrôles. La recommandation du groupe était de proposer un programme de bourses destiné à financer certains contrôles et à impliquer les ORAD plutôt que de laisser l'AMA s'occuper de toutes les étapes. L'Australie avait procédé de la sorte avec l'ORAD d'Océanie, de même que le Canada avec l'ORAD des Caraïbes. L'objectif était de rendre les ORAD autonomes. Il avait été recommandé que l'AMA continue de renforcer ses partenariats avec les organisations régionales et continentales et utilise les ORAD à des jeux régionaux. On comptait un grand nombre de jeux régionaux et on devait mettre les ORAD à contribution. On souhaitait ardemment évaluer la possibilité de former un partenariat avec l'ACNO et de voir comment cette association pouvait aider les ORAD. Il y avait aussi une forte volonté de former des partenariats avec les ORAD afin de favoriser un partage des renseignements dans les régions. Le groupe de travail ad hoc pour les ORAD avait reconnu la nécessité de reconnaître les ORAD au sein du Code. Les ORAD souhaitaient que l'AMA continue d'évaluer leur performance et défende l'importance des ORAD auprès

des gouvernements et du Mouvement sportif. On avait créé une brochure promotionnelle pour les ORAD pour informer les personnes ayant besoin de soutien. Tous ces efforts régionaux avaient des visées mondiales : le sport propre, une éducation et des contrôles efficaces dans toutes les régions.

M. MERITON remercie M. Koehler pour sa présentation détaillée. Il félicitait l'AMA pour le soutien aux ORAD, surtout en Afrique. On pouvait dire que les ORAD étaient, dans plusieurs pays, le principal voire le seul moyen de lutter contre le dopage dans le sport. Il appuyait donc la proposition de fournir un soutien direct aux ORAD. Les efforts de l'AMA devaient être axés sur la durabilité des programmes. Les bureaux des ORAD étaient parfaitement positionnés pour prendre les projets en charge. Le développement des capacités était possible grâce au soutien technique de l'AMA et à la formation offerte aux membres des conseils d'ORAD et au personnel des ORAD. Il réitérait donc son appui de donner plus de responsabilités aux ORAD et espérait que cette proposition suscite plus de discussions et mène à une décision en novembre.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le programme de développement antidopage.

– 10.5 Communications

10.5.1 Rapport du président du Comité des sportifs

Au nom du président du Comité des sportifs, MME BOKEL était heureuse de fournir un compte rendu de la réunion du comité tenue à Tokyo en février 2012. Le Comité des sportifs avait parlé des dangers des suppléments alimentaires contaminés. Les sportifs devaient être prudents à cet égard. Le comité demandait aux différents gouvernements du monde de légiférer dans le domaine de l'industrie des suppléments.

Le Comité des sportifs avait aussi discuté des pénalités financières et de ce qui advenait des sportifs qui remportaient une médaille un an ou six mois après une situation de dopage et un retrait de cette médaille. Le comité avait parlé des possibilités d'imposer des pénalités financières.

Le Comité des sportifs avait aussi parlé de l'entourage du sportif – plus particulièrement du trafic – et de la responsabilité des membres de l'entourage impliqués dans des situations et des cas de dopage.

Le Comité des sportifs avait discuté de l'UNESCO et se demandait ce qui advenait des pays qui ne mettaient pas en place de programmes antidopage adéquats.

On avait aussi abordé les groupes cibles et la localisation. Cette dernière question était cruciale. On avait néanmoins réalisé que plusieurs sportifs membres de sports d'équipe ne savaient pas toujours comment transmettre leurs informations sur la localisation. On avait parlé de la possibilité de changer des informations sur l'heure par SMS. Parfois, les sportifs de sports d'équipe demandaient à d'autres personnes de remplir leurs informations; ils croyaient aussi que le système était très difficile à utiliser.

Le Comité des sportifs avait discuté du processus de révision du Code et était pressé d'aborder la première version provisoire à sa réunion de septembre.

Les membres avaient parlé du programme de sensibilisation; on leur avait demandé leurs commentaires sur son efficacité. Tous croyaient que ce programme était essentiel.

Le comité appuyait l'idée d'effectuer plus d'analyses sanguines pour détecter l'EPO. Elle notait qu'une telle proposition avait déjà été faite à ce sujet la veille.

Le comité encourageait également les ligues majeures à effectuer des contrôles pour détecter l'hormone de croissance. Une telle mesure encouragerait peut-être les autres organisations à en faire autant.

Le comité appuyait l'harmonisation des niveaux de détection pour les laboratoires.

Comme il avait été mentionné dans le rapport Éducation, le Comité des sportifs avait évalué le Quiz Franc Jeu et le Défi Franc Jeu. On aimerait voir un lien vers ces deux composantes sur le site Web afin que les sportifs puissent facilement les consulter à domicile ou en compétition.

Elle dit que le Comité des sportifs tiendrait sa prochaine réunion en septembre à Saint-Pétersbourg. Elle était empressée d'y participer.

M. POUND souhaitait faire une suggestion et un commentaire. Il dit qu'il avait récemment assisté à une réunion du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS) et que l'un des points à l'ordre du jour avait été la nomination de médiateurs et d'arbitres pour le TAS. On l'avait encouragé à se présenter au Conseil de fondation et de dire au Comité des sportifs de présenter des nominations pertinentes pour ces rôles.

Il ajoute qu'il avait été très déçu de constater l'absence de plusieurs membres à la réunion du Comité des sportifs. Pour que ce comité soit fort et efficace, l'AMA devait s'assurer que ses membres étaient disposés à participer aux réunions et à faire le travail nécessaire.

LE PRÉSIDENT dit qu'au moment de sélectionner les membres du Comité des sportifs, on s'était concentré volontairement sur les sportifs actifs actuellement, afin de s'assurer que l'AMA puisse compter sur des sportifs qui compétitionnaient maintenant et d'autres qui avaient compétitionné récemment. L'objectif était d'éviter que les horaires de compétition et d'entraînement n'interfèrent pas avec les dates des réunions. Entre les réunions, l'AMA organisait des réunions téléphoniques dont le taux de participation était plus élevé. En examinant la composition du Comité des sportifs, il dit que le nombre était élevé (19 membres). Il avouait que ces absences paraissaient mal. Mais, le fait que certains sportifs compétitionnaient à l'heure actuelle pouvait expliquer et excuser ces absences. Il croyait toutefois que l'absentéisme noté à la dernière réunion restait trop marqué.

M. POUND rapporte qu'une évaluation minutieuse indiquerait que plusieurs athlètes des sports d'hiver étaient absents.

MME BOKEL dit qu'elle avait assisté à la réunion, mais qu'elle ferait part du commentaire de M. Pound aux membres du Comité des sportifs.

LE PROFESSEUR DVORAK observe que Mme Bokel avait souligné un autre problème important, celui des suppléments alimentaires. Même au sein de football, on abusait énormément de ces substances non réglementées. Il croyait que l'AMA devait intensifier les pressions à cet égard; il s'agissait d'une industrie de plusieurs milliards de dollars à l'échelle mondiale. La question suscitait beaucoup d'intérêt et on devait s'y attaquer. On notait déjà des cas d'abus chez les mineurs : de 20% à 30% d'entre eux prenaient différents suppléments lors de compétitions de haut niveau. Il trouvait ces données – publiées dans différentes revues scientifiques – alarmantes. Les différents comités de l'AMA devaient se prononcer fermement contre ces pratiques en émettant des déclarations et des mises en garde.

M. ROWE dit qu'il avait remarqué que le Comité des sportifs avait discuté de l'UNESCO et de son rôle. Il trouvait cela encourageant. Du point de vue des gouvernements, il s'agissait d'une étape importante. Pour tisser des liens avec l'UNESCO et pour mieux comprendre l'organisme, il était souhaitable d'inviter des représentants de l'UNESCO à faire une présentation à la réunion du Comité des sportifs de Saint-Pétersbourg. Il était important de continuer à développer la relation entre les sportifs et l'UNESCO.

LE DR PASCUAL commente le programme de sensibilisation des sportifs. Son impression était que le programme était efficace. Il était important de rejoindre les sportifs, qui dans l'ensemble n'avaient pas de difficulté à accéder aux centres de

sensibilisation. En outre, le CIP collaborait avec les membres du comité, parce que certains avaient émis des commentaires négatifs sur l'accès aux centres et la pertinence de cette activité. Dans une perspective d'éducation, il croyait que ce programme était important.

MME BOKEL dit qu'elle ferait part des commentaires de M. Rowe au président du Comité des sportifs et au président suppléant.

Le commentaire négatif fait sur le programme de sensibilisation n'avait pas été si mauvais. Les sportifs à Innsbruck avaient pu accéder au centre, mais pas les membres de leur entourage, puisque le centre était réservé aux sportifs. Selon elle, le programme pouvait être amélioré s'il rejoignait aussi l'entourage.

LE PRÉSIDENT remercie M. Yamaguchi et le Japon d'avoir accueilli la réunion du Comité des sportifs en février dernier. Il reconnaissait aussi le soutien pour la réunion de Saint-Petersbourg qui se tiendrait cette année. L'AMA invitait les membres intéressés à accueillir les prochaines réunions à se manifester. Le système devait compter sur un tel comité efficace et le Comité des sportifs de l'AMA fournissait des commentaires pertinents. Tout soutien financier permettant d'aider les sportifs (frais de déplacement) et d'assurer leur rayonnement dans le monde entier était le bienvenue.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité des sportifs.

10.5.2 Communications

MME MASSE parle du nouvel outil développé et que les partenaires pourraient utiliser dans le cadre de leurs programmes. L'AMA avait créé une vidéo complémentaire à la campagne Dis NON! au dopage, qui était, soit dit en passant, de plus en plus reconnue. Le document à la disposition des membres indiquait le nombre d'organisations ayant adopté la campagne à ce jour. Elle dit que la vidéo de 30 secondes soulignait les messages sportifs importants, à savoir le courage, l'effort, le respect et les défis. La vidéo était conçue de sorte que les organisations sportives puissent l'utiliser dans le cadre de leurs programmes dans un dessein d'unir leurs efforts pour soutenir le sport propre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport des Communications.

– 10.6 Gouvernements

MME JANSEN annonce qu'elle donnerait une présentation sur l'UNESCO et les ratifications de la Convention par les différents gouvernements. En outre, elle fournirait des informations sur le Fonds volontaire de l'UNESCO.

Sur la diapositive, elle montre que 170 états membres avaient ratifié la Convention, ce qui représentait une hausse de sept pays depuis la réunion du Conseil de fondation de novembre dernier. La première région dont tous les pays avaient complété le processus était l'Europe, avec la ratification par Israël et l'île de Malte en début d'année. Le taux de ratification le plus élevé provenait des Amériques, avec trois ajouts : le Costa Rica, la Dominique et le Belize. En Asie et en Afrique, le Tadjikistan et le Zimbabwe avaient respectivement complété le processus. L'AMA attendait les documents du Yémen et de Sierra Leone. Elle dit que le taux de ratification était plus élevé qu'anticipé à ce stade et qu'elle était ravie de ces résultats. L'AMA publiait sur son site Web la situation de tous les pays à cet égard. En termes de population mondiale, estimée à 6,95 milliards, on pouvait voir que 25 pays n'avaient pas ratifié la Convention et que l'AMA avait atteint 97% du taux de ratifications, une hausse de 1% par rapport à novembre dernier. En examinant

les 3% restants, la répartition était la suivante : près de la moitié des pays venaient d'Asie; suivaient ensuite l'Afrique, les Amériques, l'Europe et l'Océanie. En examinant les 25 pays n'ayant pas ratifié, huit progressaient et 17 avaient fourni peu d'informations à l'AMA pour des raisons politiques ou économiques. Il était donc difficile de noter les progrès dans ces pays, mais l'AMA suivait leur situation de près. L'AMA continuait d'inciter la ratification par l'entremise de ses bureaux régionaux, dont elle félicitait le travail au quotidien. Elle dit que le Japon avait joué un rôle important. En outre, le nouveau membre d'Arabie Saoudite s'était engagé à faire le suivi et le ministre du Sport de Nouvelle-Zélande visiterait quatre pays. Ce dernier était aussi ministre des Affaires étrangères en Océanie. Les 25 pays non-signataires seraient plus difficiles à convaincre - pour une foule de raisons différentes. Ces pays étaient confrontés à des difficultés qui freinaient la ratification.

Elle poursuit en disant que le Fonds volontaire de l'UNESCO avait été créé dans le cadre de la Convention pour aider les gouvernements à respecter leurs engagements antidopage. Pour faire une demande auprès du Fonds, un pays devait être membre de la Conférence des parties. Elle explique qu'une décision avait été rendue l'année dernière à la Conférence des parties voulant que les pays formulant une demande devaient aussi remplir le questionnaire *Anti-Doping Logic* de l'UNESCO, qui constituait une exigence en matière de conformité. Le Fonds comptait 3,7 millions de dollars pour le financement de différents projets. Cette année, on avait pu compter sur l'aide de la Russie (500 000 \$), de l'Australie, de la Finlande et du Koweït. Les pays présentant une demande pouvaient recevoir 20 000 \$ pour mettre en place un projet national et 50 000 \$ pour un projet régional. L'AMA continuait d'encourager les pays à formuler une demande par l'entremise des bureaux régionaux ou des ORAD. Le Fonds avait distribué un million de dollars cette année et 73 demandes avaient été approuvées. La prochaine réunion du comité d'approbation se tiendrait en octobre et l'UNESCO encourageait les pays à faire leur demande avant septembre afin que les changements requis puissent être faits avant cette réunion.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que le rapport le ramenait à une remarque faite par M. Ricci Bitti un peu plus tôt en matinée. En 2009 et 2011, il avait parlé de la Conférence des parties, au nom du président du CIO. Il avait fait l'éloge de la Convention de l'UNESCO comme étant un outil important permettant aux gouvernements d'appuyer la lutte contre le dopage dans le sport. Cependant, non seulement fallait-il ratifier cette Convention, mais il fallait aussi la mettre en place. Il notait un besoin criant de créer des lois par rapport à cette convention. Pour le Mouvement olympique, cette situation évoluait très lentement et n'était pas très efficace; c'était plutôt frustrant. Il croyait comprendre que l'AMA en saurait plus à cet égard en septembre ou en novembre. Il avait déjà parlé du type de législation qui pouvait être mise en place, mais tenait à donner un exemple pratique afin de bien informer les nouveaux membres. Lors des Jeux olympiques de Turin, une équipe complète avait eu recours à la manipulation sanguine et au dopage sanguin; leurs méthodes étaient tellement sophistiquées que les résultats de l'équipe avaient tous été négatifs. Les autorités italiennes avaient été alertées de ces faits suspects et avaient jugé pertinent d'agir. La législation du pays leur permettait d'effectuer une descente de police dans les dortoirs et les lieux de l'équipe nationale en question. Cela avait été l'un des plus grands scandales de l'Histoire olympique. Ce dopage systématique n'aurait jamais été dévoilé n'eut été de cette loi italienne, et cet exemple illustre la nécessité de mettre en place des lois par rapport à la Convention de l'UNESCO.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les gouvernements.

- 10.7 Fédérations internationales

10.7.1 Compte rendu sur les fédérations internationales

Voir le rapport du bureau régional de Lausanne.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les fédérations internationales.

10.7.2 Symposium pour les organisations antidopage

M. DONZÉ explique que sa présentation soulignait les activités du Symposium 2012 de l'AMA pour les organisations antidopage, qui avait eu lieu les 20 et 21 mars à Lausanne et qui avait réuni quelque 300 participants. Ce symposium était devenu l'un des événements annuels les plus importants organisés par l'AMA. Sa popularité grandissante pouvait certainement s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment qu'il permettait aux différents représentants des OAD, des FI, des ONAD et des organisations de grandes manifestations sportives de se réunir et de discuter des derniers développements et de la voie à suivre en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Parmi les autres facteurs notables, les possibilités de réseautage. Dans leurs commentaires formels et informels, les participants lui avaient dit que le programme du symposium était très pertinent et que le bagage (approches, stratégies et outils) puisé au symposium les aidait au quotidien et leur permettait d'améliorer leurs programmes antidopage.

Il dit que le Symposium de 2012 était axé sur l'adoption de meilleures pratiques et sur l'efficacité des programmes antidopage, ce qui était cohérent avec les intentions de l'AMA à cet égard. Le programme, l'ordre du jour et le format du symposium reflétaient ces aspects. Plusieurs organisations antidopage (OAD) avaient offert des présentations durant le symposium et l'AMA en avait bénéficié. Il dit que SportAccord avait participé au symposium et que plusieurs FI avaient fait des présentations, notamment la Fédération internationale de ski-alpinisme et le Conseil international de rugby (IRB) qui avait parlé de sa collaboration avec les ORAD. Un peu plus tôt, M. Koehler avait parlé de l'importance des partenariats entre les ORAD et les OAD. Le Conseil olympique d'Asie, l'ORAD d'Océanie et l'IRB avaient aussi parlé de leur collaboration en matière de développement antidopage. L'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) avait aussi fait une présentation intéressante sur l'intégration des renseignements au sein des programmes et des activités de contrôle. Les participants au symposium avaient également eu droit à des présentations de l'USADA et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Cette année, l'AMA avait tenu compte des commentaires émis lors des symposiums précédents. Les participants des éditions antérieures avaient fait part de leur souhait de participer à des sessions plénières. Le thème du Symposium 2012 était la collaboration afin d'améliorer la lutte contre le dopage dans le sport. Les participants avaient eu l'opportunité d'aborder ce thème durant les deux journées du symposium. Parmi les autres commentaires positifs que l'AMA avait retenus pour cette édition 2012, la présentation d'exemples concrets et pratiques par des organisations antidopage. Il dit que les membres avaient un programme détaillé du symposium dans leurs documents. L'événement avait été grandement apprécié. Il conclut en disant qu'il était important de partager et de discuter avec les différents participants des derniers développements dans divers secteurs. L'AMA avait donc présenté les avancées liées au PBA, à ADAMS et aux autres outils pouvant aider les OAD à adopter de meilleures pratiques.

En outre, il dit que les discussions et les présentations avaient porté fruits. De toute évidence, les participants et les OAD avaient apprécié l'opportunité de discuter des développements en matière de lutte contre le dopage dans le sport et des moyens d'améliorer les activités quotidiennes. Les OAD participantes avaient encouragé l'AMA à

optimiser les opportunités de réseautage et de rencontres entre les OAD. Les discussions et les commentaires reçus indiquaient clairement que la communauté antidopage devait améliorer la qualité des programmes en général. Il trouvait intéressant que les participants eux-mêmes le reconnaissent. L'amélioration des programmes antidopage n'exigeait pas de ressources additionnelles ou d'argent; il était possible d'y arriver à l'aide des outils déjà en place. Cela faisait partie de l'approche préconisant l'adoption de meilleures pratiques promue par l'AMA.

Les participants croyaient aussi qu'une collaboration intensifiée entre les OAD permettait d'optimiser les programmes. On avait discuté des différents moyens pour renforcer ces partenariats. Il ajoute que l'AMA avait accueilli M. Niggli, qui était venu expliquer les grandes lignes du processus de révision du Code et des Standards internationaux, et de l'importance d'y participer afin de façonner l'avenir de l'antidopage dans une optique d'adoption de meilleures pratiques.

Il parle de la voie à suivre et dit que le Symposium 2013 se tiendrait les 19 et 20 mars à Lausanne. En raison du nombre croissant de participants, l'AMA croyait que le centre hospitalier universitaire – CHUV de Lausanne était jugé peu pratique et trop petit pour accueillir les participants. Le symposium se tiendrait donc au Palais de Beaulieu, endroit où s'était tenue la première Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en février 1999. L'AMA avait déjà commencé à préparer le programme du prochain symposium et recueillerait le maximum de commentaires des participants et des OAD. Elle façonnerait ensuite le programme et le format en conséquence. L'un des défis importants rattachés à ce type d'événement était la diversité des connaissances et des exigences des participants et des OAD. Il existait différents types de partenaires - des ONAD, des FI et ainsi de suite - et leurs niveaux d'expertise et de connaissances se situaient à des stades différents. Ainsi, en 2013, on tenterait d'adapter les discussions et le format des présentations en fonction des niveaux de connaissances et de développement des OAD, possiblement en organisant des séances parallèles. Le projet suivait son cours. Il tenterait de trouver des moyens pour favoriser les échanges et les collaborations entre les OAD. Ce symposium suscitait beaucoup de commentaires et il dit qu'il ferait le nécessaire pour optimiser l'événement

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Symposium pour les organisations antidopage.

– **10.8 Bureaux régionaux**

10.8.1 Tokyo

M. HAYASHI annonce que sa région accueillait un nouveau membre au sein du Conseil de fondation : le Dr Konbaz, de l'Arabie Saoudite. Il dit que le bureau régional de Tokyo avait ciblé quatre secteurs prioritaires : la conformité au Code par tous les pays de la région, la ratification de la Convention de l'UNESCO et les demandes de projets, les contributions à l'AMA et la promotion d'une collaboration internationale et régionale. Concernant la conformité au Code, il tenait à féliciter la région de l'Océanie, dont tous les pays étaient conformes. Dans la région d'Asie, seuls trois pays n'étaient pas signataires : la République populaire démocratique de Corée, le Timor-Oriental (Timor-Leste) et le Yémen. Ceux-ci étaient impliqués dans le processus de conformité, en collaboration avec les partenaires importants, particulièrement les ORAD et les ONAD. Le programme des ORAD aidait à cet égard. Il y avait six ORAD dans la région; elles faisaient la promotion de projets régionaux et aidaient aussi les pays membres à développer leurs activités antidopage. Il montre aux membres des images des réunions et des différentes formations tenues cette année à Singapour, au Koweït et à Beyrouth. Concernant les ratifications, la région comptait deux nouveaux pays signataires, à savoir le Bhoutan et le Tadjikistan. D'autres étaient sur le point de ratifier : l'Iraq, le Liban et le Yémen. Le bureau régional encourageait aussi tous les états membres à formuler une demande

auprès du Fonds volontaire de l'UNESCO. Concernant les contributions à l'AMA pour la dernière année, il dit que la région d'Asie avait atteint la norme de 2008 – année des Jeux olympiques de Beijing. L'année d'avant, le taux des contributions avait atteint 97%. Le bureau régional misait sur la collaboration avec des structures gouvernementales comme la réunion intergouvernementale de la région asiatique. L'année précédente, une réunion avait eu lieu pour promouvoir les contributions à l'AMA; on y avait conclu une entente sur la formule des répartitions en Asie. En outre, on avait mis en place la Fondation antidopage asiatique pour aider les pays en difficulté dont les programmes étaient limités.

La dernière priorité était la promotion d'une collaboration internationale et régionale. Plusieurs ONAD avaient pris l'initiative d'aider d'autres pays dans la région. Il fait mention de quelques événements dans la région, notamment un séminaire sur la stratégie organisé par le Japon à l'occasion du 10^e anniversaire de JADA. Il termine en montrant une courte vidéo – éditée par Mlle Yaya- sur ce séminaire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Tokyo.

10.8.2 Montevideo

MME PESCE tenait d'abord à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de fondation de la région des Amériques : M. Cárdenas, ministre des Sports du Panama, représentant l'Amérique centrale et les pays des Caraïbes, ainsi que M. Irurueta, directeur national des Sports de l'Uruguay, représentant M. Rimba, membre du Conseil de fondation pour l'Amérique du Sud.

Elle tenait à souligner les principales activités de sa région, l'Amérique latine, notamment le rôle important des deux ORAD de la région en matière de conformité au Code et d'adoption de meilleures pratiques. Les 22 pays membres de l'ORAD de l'Amérique centrale et des Caraïbes étaient conformes à 100%. Les données générales indiquaient que 37 des 41 pays étaient conformes, ce qui représentait 90% de la région. La Bolivie et la République dominicaine s'étaient récemment inscrites sur la liste des pays conformes et les pays non-signataires œuvraient à mettre en place un programme antidopage pertinent. Elle soulignait également l'engagement de la région en matière de contributions à l'AMA. Le taux avait atteint 100% au cours des trois dernières années et elle s'attendait à des données semblables d'ici décembre 2012. Un nombre total de 32 pays sur 33 avaient ratifié la Convention de l'UNESCO, soit 98% de la population de la région. Depuis la dernière réunion du Conseil de fondation en novembre, trois pays avaient complété le processus, soit le Belize, la Dominique et le Costa Rica. Les deux autres, Le Honduras et la République dominicaine, progressaient en ce sens. Elle dit que le Fonds volontaire de l'UNESCO se voulait une option intéressante pour financer l'éducation antidopage. À ce jour, 32 pays avaient fait une demande et 28 projets avaient été approuvés. Six projets avaient récemment été approuvés pour le Chili, la Colombie, le Guatemala, l'Uruguay, Sainte-Lucie et le Vénézuéla. Concernant l'éducation et la sensibilisation, elle dit que le bureau régional continuait de promouvoir les différents outils de l'AMA lors des réunions gouvernementales et des événements sportifs. Le financement pour la recherche en sciences sociales et le Prix des jeunes chercheurs suscitaient beaucoup d'intérêt dans la région. En outre, le Modèle de sensibilisation, Défi Franc Jeu et la campagne Dis NON! au dopage avaient été présentés à des événements sportifs locaux par l'entremise des ONAD. En guise de conclusion, elle tenait à présenter quelques diapositives des réunions et des événements auxquels le bureau régional avait participé.

LE DR SCHAMASCH remercie Mme Pesces qui avait aidé à régler la situation au Brésil (mise en place de l'ONAD). Son intervention avait permis au Brésil de devenir conforme

au Code. Mme Pesce avait fait un excellent travail. Sans son soutien, l'affaire n'aurait pu progresser.

M. KALTSCHMITT félicite Mme Pesce pour son travail et son enthousiasme palpable partout sur le continent. Le bureau régional pouvait aussi aider avec le problème important de la gouvernance des ORAD qui était parfois très difficile en raison du mélange des CNO et des gouvernements. Il croyait qu'un gestionnaire impartial devait être nommé par les ORAD et les autorités nationales afin d'aider les ORAD à réaliser leurs activités. Il croyait que la composition des CNO et des gouvernements était délicate, puisque ces deux entités ne comprenaient pas toujours les enjeux. Il croyait que le bureau régional pouvait aider à cet égard.

M. MACADAM dit que la région des Amériques continuait de siéger comme membre au sein d'une commission antidopage très active. Il remerciait M. Howman et Mme Pesce de s'être déplacés en Colombie plus tôt cette année. Une question qui revenait souvent et qui constituait un défi était celle des laboratoires. Il savait que d'autres régions du monde vivaient le même problème. Ainsi, les Amériques avaient convenu de préparer un document de synthèse des questions de fond présentant les principaux défis et des pistes de solutions. Il invitait les commentaires et la collaboration des autres régions confrontées à des défis semblables.

M. CÁRDENAS dit qu'il était nécessaire de reconnaître le soutien continu du bureau régional d'Amérique latine, qui avait permis aux ONAD et aux CNO d'atteindre leurs objectifs par rapport aux exigences de l'AMA. Il voulait continuer de favoriser les communications avec les régions et octroyer des fonds pour soutenir les activités de sensibilisation dans les différents pays. On manquait parfois de ressources pour diffuser des informations antidopage aux sportifs. Dans sa région, certains pays avaient bénéficié des projets de l'UNESCO pour lutter contre le dopage. En tant qu'athlète et politicien, il souhaitait faire part de sa volonté de continuer à lutter contre le dopage et de rejoindre tous ceux qui pouvaient l'aider à transmettre le message antidopage.

Au nom du CONSUDE, M. IRURUETA remerciait l'AMA pour la réunion fructueuse. Toute l'équipe de l'AMA avait travaillé efficacement. On avait soumis quatre questions au CONSUDE; il souhaitait rapporter les commentaires du CONSUDE. Concernant les préoccupations liées au dopage en hausse chez les jeunes, il dit qu'il fallait organiser des activités de prévention sur le continent afin d'enrayer ce problème. En deuxième lieu, et toujours par rapport à ce problème, il dit qu'il fallait souligner l'importance de l'éducation et des activités entreprises et à entreprendre. Les projets de l'UNESCO étaient mis en place et plusieurs avaient été acceptés en Amérique du Sud en novembre dernier : cela était encourageant. Concernant l'éducation, il soulignait à nouveau l'importance de rejoindre les jeunes et de mettre en place des projets d'éducation antidopage axés sur les valeurs. Le sport était un outil efficace pour développer le volet des valeurs. Le monde avait subi nombre de transformations au cours des dernières années; il fallait organiser des activités spécifiques pour promouvoir les valeurs au moyen du sport. Il encourageait les membres à en tenir compte. Plusieurs pays offraient de la formation aux entraîneurs et aux professeurs d'éducation physique qui travaillaient de près avec les jeunes. Ces personnes devaient être des vecteurs de diffusion du message antidopage. Il notait la nécessité de régler certains problèmes touchant les laboratoires dans la région. Il remerciait le Canada pour son hospitalité.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Montevideo.

10.8.3 Lausanne

M. DONZÉ dit qu'il combinerait en un seul rapport celui sur le bureau régional européen et celui sur les FI. Le rôle du bureau régional européen était très spécifique; il effectuait la liaison avec les FI, les organisations chapeautant les FI et plusieurs

organisateur de grandes manifestations sportives. Bon nombre de FI étaient situées à Lausanne, dans cette région ou dans des pays voisins, c'était pourquoi le bureau régional se trouvait à Lausanne. Le bureau régional collaborait avec plus de 90 FI variées; plusieurs avaient tendance à oublier cette diversité. Il y avait bien sûr de grosses FI, mais aussi plusieurs petites – ou très petites- FI. Son rôle était de collaborer avec chacune d'elles. Si ces 90 FI étaient différentes, elles partageaient des défis communs. Il n'en ferait pas la nomenclature complète, mais tenait à en nommer quelques-uns. Les ressources consacrées à l'antidopage étaient limitées; il y avait une nécessité – surtout au sein de plus petites FI – de développer une expertise en antidopage. C'était à ce moment que le bureau régional entra en jeu; le BR collaborait avec les FI et les organisations chapeautant les FI - comme SportAccord - pour soutenir les FI dans leurs activités. Pour s'attaquer à ces questions, le BR avait établi certaines priorités en 2012 : l'adoption de meilleures pratiques, la collaboration entre les FI et les autres organisations antidopage, le soutien dans les activités quotidiennes et la révision du Code. Concernant l'adoption de meilleures pratiques, il ne tenait pas à répéter les propos du directeur général et de M. Andersen, mais dit que les démarches du bureau régional avec les FI cadraient avec le projet général de l'AMA en matière d'adoption de meilleures pratiques. L'objectif ici était d'aider les organisations antidopage à améliorer leurs programmes antidopage et d'accroître la qualité et l'efficacité. Il voulait aussi s'assurer que cela se reflète au quotidien par le fait que les FI travaillaient non seulement dans le but d'adopter des règles conformes au Code, mais aussi dans le but de mettre en place des programmes antidopage efficace et rigoureux. L'adoption de meilleures pratiques constituait une étape logique, une étape qui suivait celle de la mise en place de fondements antidopage harmonisés par le biais de la conformité des organisations antidopage dans le monde entier. Avec ce projet d'adoption de meilleures pratiques, il souhaitait assurer l'influence de certaines activités pouvant soutenir de façon durable le développement de programmes antidopage rigoureux au sein des FI. Le BR avait lancé certains projets pilotes auprès des partenaires. Il discutait présentement avec certaines FI, notamment avec la Fédération internationale de badminton, de la possibilité d'établir des projets pilotes liés aux meilleures pratiques. Le BR tiendrait des discussions et des rencontres avec d'autres partenaires à la Convention de SportAccord de Québec la semaine suivante. Il dit que le BR comptait collaborer à un tel projet avec l'Association internationale des jeux mondiaux. Comme les prochains Jeux mondiaux se tiendraient en juillet à Cali (Colombie), l'objectif était de collaborer avec cette association avant les Jeux, afin que le programme soit efficace et fonctionnel durant les Jeux. L'objectif des projets pilotes était d'évaluer ce qui pouvait en découler, ainsi que les résultats, dans une perspective de partager les acquis avec les autres OAD et d'étendre l'approche des meilleures pratiques. Dans le cadre de ce projet, le BR évaluerait attentivement les outils, les documents de soutien et les programmes disponibles existants en vue de les développer ou de les adapter. Le but étant d'optimiser les programmes antidopage. Parmi les autres points importants, on voulait s'assurer que l'adoption de meilleures pratiques soit intégrée au processus de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Il ajoute qu'il y aurait sûrement certains secteurs où le Code et les Standards ne répondraient pas aux exigences et aux besoins de certains partenaires. Il voulait s'assurer que le projet constitue une opportunité pour l'AMA et les OAD de collaborer et de développer des outils ou des domaines complémentaires à la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Il poursuit en parlant de la deuxième priorité du BR en 2012, soit le renforcement de la collaboration entre les FI et les autres types d'OAD. Le BR avait souligné l'importance d'une telle coopération à maintes occasions, particulièrement lors de la Conférence des ORAD au Koweït. Le BR y avait fait une présentation sur les secteurs potentiels de collaboration entre les FI et les ORAD. Le BR avait aussi abordé la collaboration entre les FI, les ONAD et les ORAD dans le cadre du Symposium pour les OAD. Il continuerait de miser sur cette question dans le but de développer des collaborations plus étroites entre ces partenaires.

En outre, il dit que le BR continuait de concentrer ses efforts sur le soutien aux FI, efforts qui avaient porté fruits, particulièrement en matière de conformité au Code. Au

cours des derniers mois et des dernières années, le bureau, en collaboration avec SportAccord, avait fait le nécessaire pour s'assurer qu'un nombre maximum de FI deviennent conformes au Code. Seules trois FI étaient non conformes : la Fédération internationale de sambo, la Fédération internationale de bateau-dragon et la Fédération internationale de rugby en fauteuil roulant. Il ajoute que l'AMA continuerait de soutenir ces FI et de développer des outils, des stratégies et des approches pour les aider dans leurs activités antidopage au quotidien. Pour ce faire, l'AMA utiliserait différents moyens et canaux, notamment des collaborations étroites avec les organisations chapeautant les FI et le Symposium de l'AMA pour les OAD. Sans oublier la Convention de SportAccord, à laquelle assisteraient des représentants de l'AMA et des FI. Dans le cadre de cette convention, l'AMA rencontrerait plusieurs FI et ferait une présentation aux organisations chapeautant les FI. En outre, l'AMA profiterait de chaque occasion pour échanger avec les FI et pour leur fournir son soutien.

Quant à la voie à suivre, le bureau régional de Lausanne miserait sur les mêmes éléments importants. L'adoption de meilleures pratiques constituerait une priorité dans les mois et les années à venir. Le BR continuerait d'établir des liens avec les FI et de les aider concrètement. Enfin, le BR encouragerait les FI à prendre part au processus de révision du Code et des Standards. Ce processus permettait aux FI de façonner le futur de la lutte contre le dopage dans le sport; son bureau continuerait donc d'interagir avec les FI et les inciterait à jouer un rôle actif dans le cadre du processus de révision du Code.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional de Lausanne et des fédérations internationales.

10.8.4 Le Cap

M. SWIGELAAR dit que la pièce musicale qu'il avait choisie pour accompagner sa présentation n'était plus disponible; il s'excusait de ce petit problème technique. Il poursuit en disant que le rapport présenté aux membres était très détaillé et qu'il ne soulignerait que deux ou trois aspects importants. Concernant la conformité, il dit que le BR avait déployé des efforts importants pour développer les capacités, pour assurer une meilleure compréhension des enjeux du dopage et du rôle des pays et des organisations dans la lutte contre le dopage. Les initiatives entamées par l'entremise des ORAD avaient permis d'étendre les activités antidopage. Parmi celles-ci, la mise en place de structures pour les AUT et la gestion des résultats, et la formation des ACD. Ces séances de formation, impliquant plusieurs pays et organisées dans le cadre du programme des ORAD, avaient grandement aidé plusieurs pays à devenir conformes. Les données actuelles étaient plus satisfaisantes que celles de novembre dernier. Seuls quelques pays n'étaient pas encore conformes, mais les travaux progressaient et le BR s'affairait à cette tâche avec beaucoup d'énergie.

Il montrait aux membres quelques images des séances de formation tenues par les ORAD. Il dit qu'il fallait s'assurer que les pays, les ORAD et l'AMA tablent sur les réussites et cherchent l'amélioration et la durabilité. À cet égard, le BR prévoyait d'aider les pays par l'entremise des ORAD ainsi que les pays qui n'étaient pas membres de l'ORAD – il pensait entre autres au Ghana. Ces derniers devaient recevoir tout le soutien nécessaire de l'AMA afin que leur programme antidopage convienne à la situation du pays en termes de taille et de performance sportive.

Concernant le Fonds volontaire de l'UNESCO, il dit que plusieurs pays d'Afrique - malgré leurs bonnes intentions - ne pouvaient tout simplement pas investir dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le Fonds volontaire de l'UNESCO offrait des ressources intéressantes pour aider les pays à respecter leurs engagements relatifs à la Convention et au Code. Depuis sa création, 16 pays d'Afrique et 2 ORAD avaient reçu l'appui

financier du Fonds. Cet outil demeurait un incitatif utilisé auprès de ceux qui n'avaient pas encore complété le processus. Même si cet incitatif impliquait beaucoup d'argent, c'étaient encore les entités politiques et économiques qui dictaient le rythme auquel les gouvernements ratifiaient. Le bureau régional continuait de les encourager en ce sens. Il montre des images des projets financés au moyen du Fonds volontaire. Mais, qu'advenait-il une fois les 20 000 \$ ou 50 000 \$ investis et mis à contribution? Quels suivis devait-on faire pour s'assurer que les projets mis en place portent fruits? L'accès au Fonds ne devait pas constituer une démarche unique aussitôt oubliée une fois les documents envoyés à l'UNESCO. À cet égard, le bureau régional effectuait le suivi avec les partenaires afin de s'assurer que l'héritage des projets soit durable et serve de fondement pour la mise en place d'autres initiatives. Le bureau régional africain continuait de soutenir les ORAD et les états africains indépendants dans le développement et la mise en place de plans. Le Fonds se voulait une excellente initiative qui avait grandement contribué à la cause de l'antidopage. Cette initiative devait être encouragée, voire étendue.

M. MERITON dit qu'en novembre dernier, M. Swigelaar avait parlé d'une nouvelle situation dans la région. Plusieurs travaux avaient été faits à cet égard, mais il y avait eu des retards récemment. Ces délais avaient eu un impact sur le rôle et les responsabilités de l'Union africaine, en ce sens que le sport - y compris l'antidopage dans le sport - était concerné. Il s'agissait d'une autre question politique qui devait être réglée le plus tôt possible. Il espérait qu'elle serait réglée d'ici novembre, parce que l'Union africaine jouait un rôle important dans la lutte contre le dopage, non seulement sur le continent africain, mais partout dans le monde. Il espérait donc que la question se réglerait vite.

LE PRÉSIDENT dit que les efforts directeurs régionaux déployaient des efforts exceptionnels. Il était toujours reconnaissant à l'égard des ministres et des représentants des gouvernements et du Mouvement sportif qui s'impliquaient dans les régions. Leur travail était important pour l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional du Cap.

– 10.9 Standards et Harmonisation

M. ANDERSEN souhaitait souligner un point important de son rapport, point qui touchait les statistiques. Il dit que l'AMA tentait avec acharnement d'évaluer la situation à l'échelle mondiale. Les membres du Conseil de fondation avaient souvent entendu parler de données et de chiffres. Mais l'AMA devait savoir comment, où et auprès de qui les tests étaient réalisés. Pour ce faire, il fallait que l'article 14.4 soit renforcé, ce qui signifiait que chaque OAD devait rapporter ses statistiques. L'AMA n'avait pas reçu les statistiques de toutes les OAD et n'avait donc pas pu soumettre un rapport des statistiques complet et adéquat. Ce point était très important. En 2012, l'AMA évaluerait cette information au moyen d'ADAMS et mettrait sur pied un système pour surveiller et obtenir des informations sur les résultats d'analyse anormaux et les violations des règles antidopage. On compilerait ces informations dans un rapport au début de l'année suivante.

MME BOKEL dit que le rapport de M. Andersen indiquait que certaines agences de prélèvement d'échantillons avaient réalisé des contrôles au nom de l'AMA. Plusieurs sportifs lui avaient fait part de certaines questions : existait-il un code de déontologie similaire pour les ACD, quelles informations sur les sportifs ces agences pouvaient-elles voir dans ADAMS et quel traitement réservaient-elles aux sportifs? Ces agences traitaient parfois les sportifs comme des tricheurs avant même de prélever l'échantillon. Dans un cas, on avait dit qu'un gros fumeur avait empesté toute la salle.

LE DR KONBAZ fournit un exemple lié aux statistiques. Dans son pays, les événements sportifs commençaient à la fin du mois d'août et se poursuivaient jusqu'à l'année suivante. C'était ce qui pouvait expliquer pourquoi les statistiques n'étaient pas prêtes pour la période avant septembre. Il ne savait pas si les autres pays avaient des calendriers différents pour leurs statistiques.

M. PENGILLY dit que les sportifs appuieraient d'emblée le point sur les exigences en matière de statistiques; ils recevaient des pénalités sévères s'ils ne respectaient pas le Code, il était donc normal de s'attendre à ce que les OAD respectent le Code. Il était convaincu que les sportifs endosseraient le principe d'imposer des pénalités à ceux qui ne respectaient pas les exigences en matière de statistiques, puisque cette exigence était clairement indiquée dans le Code.

M. ROWE fait écho aux propos de Mme Bokel. Les partenaires de l'Australie avaient exposé leurs points de vue - notamment la Commission du Sport de l'Australie au nom des sportifs. Il parle des exigences disparates dans les différentes parties du monde et croyait qu'il fallait se pencher sur cette question. Il appuyait donc les propos de Mme Bokel.

M. ANDERSEN répond qu'il y avait des dizaines de milliers d'ACD dans le monde; il était donc difficile pour l'AMA de contrôler leurs agissements en tout temps. Néanmoins, les Standards internationaux de contrôle (SIC) présentaient les exigences pour les ACD, de même que pour la phase de prélèvement des échantillons. Il croyait que si tout le monde respectait ces exigences, la situation s'améliorerait. Il dit que l'AMA devait inciter les OAD à se conformer aux SIC.

Concernant les statistiques, le Code stipulait qu'elles devaient être soumises annuellement, mais ne faisait aucune référence aux années civiles. Toute amélioration en ce sens serait utile.

Il remerciait M. Pengilly pour son appui au sujet des statistiques; l'AMA dépendait complètement des OAD; celles-ci devaient fournir leurs statistiques.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu Standards et Harmonisation.

11. Divers / Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT tenait à s'excuser auprès des membres pour le délai avant la pause-déjeuner. C'était la première fois que les médecins occupaient le plancher plus longtemps que les avocats. Toutes les interventions étaient appréciées. L'AMA tenait à ce que les membres s'impliquent et il serait certainement le dernier à décourager toute intervention, même si cela signifiait qu'il faille reporter l'heure de la pause-repas.

Il conclut en disant que la réunion du Comité exécutif de septembre se tiendrait à Londres, à la clôture des Jeux paralympiques. Les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation se tiendraient, quant à elles, les 17 et 18 novembre à Montréal. Il commente à nouveau la question soulevée la veille au sujet des déplacements. Il tenait à rappeler aux membres que ceux-ci devaient soumettre leurs plans de voyage le plus tôt possible afin que l'AMA économise des frais de transport aérien. Toutes les économies possibles étaient notables. Il demandait aux membres d'en tenir compte. Il remerciait le personnel de l'AMA pour la planification des déplacements et des documents pour les réunions. Il souhaitait aux membres un bon retour à la maison.

DÉCISIONS

Comité exécutif - 10 septembre 2012,
Londres, R.-U;

Comité exécutif - 17 novembre 2012,
Montréal;

Conseil de fondation - 18 novembre 2012,
Montréal.

Comité exécutif - 11 mai 2013, Montréal

Conseil de fondation - 12 mai 2013, Montréal

Comité exécutif - 21 septembre 2013, Montréal

La séance est levée à 14 h.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA